

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36^e SEANCE2^e Séance du Mardi 2 Novembre 1971.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5169).

Crédits militaires. — Essences et poudres. — Secrétariat général de la défense nationale (Services du Premier ministre. — Section IV). (Suite.)

M. Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

MM. Sanguinetti, président de la commission de la défense nationale et des forces armées; Longequeue, Dronne, Villon, d'Aillères, Mario Bénard, Stehlin, Achille-Fould, Hébert, Cazenave, Douzans, le ministre chargé de la défense nationale.

Art. 17 :

Amendement n° 98 de la commission de la défense nationale : MM. Hébert, le ministre d'Etat chargé de la défense nationale; Charles Bignon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale. — Retrait.

Amendement n° 100 de M. Longequeue : M. Longequeue. — Retrait.

Adoption de l'article 17.

Art. 18. — Adoption.

Etat D.

Titre III. — Adoption.

Essences et poudres.

Crédits ouverts aux articles 20 et 21. — Adoption.

Secrétariat général de la défense nationale. (Services du Premier ministre. — Section IV) :

Etat B.

Titre III. — Adoption.

Etat C.

Titre V. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Dépôt de projets de loi (p. 5188).

3. — Ordre du jour (p. 5189).

PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993, 2010).

CREDITS MILITAIRES,
BUDGETS ANNEXES DES ESSENCES ET DES POUURES
SERVICES DU PREMIER MINISTRESection IV. — Secrétariat général de la défense nationale.
(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits militaires.

M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Mesdames, messieurs, je me dois, au début de cet exposé sur le budget de la défense nationale, de formuler deux affirmations, à la fois ordinaires et — si l'on en croit ces esprits auxquels M. Le Theule faisait allusion cet après-midi — extraordinaires : d'une part, la France a besoin d'une politique militaire; d'autre part, les grandes lignes de notre politique militaire sont ce qu'il convient qu'elles soient, compte tenu à la fois des exigences permanentes de la défense et des circonstances présentes.

La France a besoin d'une politique militaire. Notre pays n'a aucun désir de revanche; il n'a aucune volonté de conquête; il n'est animé par aucun esprit d'hégémonie; il souhaite que s'ouvre une véritable conférence sur le désarmement où il serait entendu que les très grandes puissances accepteraient de discuter d'abord du désarmement nucléaire, c'est-à-dire de l'interdiction de toute fabrication, du contrôle et de la destruction progressive des stocks.

A cet égard, mesdames, messieurs, vous serez saisis dans quelques jours d'un projet de loi, dont la portée dépassera celle du projet de convention internationale, portant interdiction de fabriquer et de stocker en France des armes biologiques. Ainsi donc, nous ne cessons de manifester un esprit pacifique à toute occasion.

Mais, le monde et la France étant ce qu'ils sont, nous nous devons d'assurer, par une politique de défense, à la fois l'indépendance de la patrie et la liberté des citoyens.

On a dit quelquefois que, dans ce domaine, la politique française était celle de la France seule. A aucun moment notre politique n'a été telle et elle ne l'est pas plus aujourd'hui qu'elle ne le fut hier. Mais il est clair, d'une part, qu'il n'y a qu'une politique nationale qui puisse convenir et, d'autre part, qu'une nation est toujours seule devant son destin.

Il n'y a qu'une politique de défense nationale qui puisse convenir. Il est bon, il est nécessaire que des alliances soient conclues en fonction des circonstances et des exigences. Chacun sait que ni les procédures d'intégration militaire ni l'organisation d'états-majors intégrés ne résolvent le vrai problème, qui peut se résumer de la façon suivante: toute politique de défense implique un patriotisme et, là où il n'y a pas de patriotisme, il ne saurait exister de politique de défense. Or nous vivons en un monde où le patriotisme est l'expression d'un sentiment national. C'est donc sur le sentiment national que peut être fondée une politique de défense et, faute de sentiment national, il n'est point de politique de défense.

D'autre part, si une politique ne doit jamais être, pour un pays comme le nôtre et même pour la plupart des autres pays, une politique de solitude, en face du destin une nation est toujours seule.

Je l'ai dit l'an dernier et je ne cesserai de le répéter : quand une nation s'abandonne, il n'est pas d'alliance qui tienne et nul ne vient à son secours.

C'est seulement dans la mesure où nous imaginons, où nous affirmons et où nous pratiquons une politique de défense nationale que la France peut représenter aux yeux d'éventuels alliés une nation susceptible d'être soutenue, car elle est apte, le cas échéant, à les aider.

En d'autres termes, la France a besoin aujourd'hui d'une politique militaire nationale.

Les grandes lignes de notre politique militaire — c'est ma seconde affirmation — sont ce qu'il convient qu'elles soient compte tenu à la fois des exigences permanentes de la défense et des circonstances présentes.

Notre politique militaire peut se résumer en un mot : la dissuasion. Elle est fondée sur l'idée que notre capacité militaire est en mesure de faire réfléchir tout autrui éventuel de menaces et doit l'inciter à ne jamais concrétiser celles-ci.

Cette dissuasion se traduit par une politique de riposte et, éventuellement, par une politique d'intervention. La riposte est double. Elle réside à la fois dans la riposte nucléaire et dans la capacité de défense du territoire. Les deux vont de pair.

Certains Etats immenses, tels les Etats-Unis, peuvent se contenter de la riposte nucléaire. D'autres Etats, dépourvus de capacité financière et industrielle, telle la Yougoslavie, font reposer la dissuasion sur la défense populaire.

Pour ce qui nous concerne, la dissuasion repose à la fois sur une capacité de riposte nucléaire accrue d'année en année et sur une capacité de défense du territoire améliorée d'année en année.

A cette capacité de riposte s'ajoute une capacité d'intervention extérieure, en Europe ou hors d'Europe. Cette capacité d'intervention est l'un des éléments de la dissuasion, en même temps qu'elle constitue, pour la France, la possibilité d'agir en fonction de ses intérêts ou de ses alliances. Sur ce point, mesdames, messieurs, les explications qui vous ont été fournies par les rapporteurs ont été suffisamment explicites, d'autant que nous en avons déjà abondamment parlé les années précédentes.

L'évolution politique actuelle, qui était déjà apparente l'an dernier et qui place l'Europe dans la situation que vous savez, justifie amplement une politique fondée sur la notion de défense nationale, condition d'éventuelles et nécessaires alliances.

Telles sont, mesdames, messieurs, les deux affirmations sur lesquelles toute présentation d'un budget militaire doit s'ouvrir. Je compléterai cependant les explications que vous ont apportées MM. les rapporteurs en ajoutant que la défense nationale est une création constante, un effort permanent. J'en veux pour preuve les éléments essentiels de notre politique militaire de dissuasion : le renforcement de notre puissance nucléaire ; l'aménagement et l'amélioration du service militaire national ; le renforcement et la modernisation de nos fabrications d'armements ; enfin notre souci constamment affirmé des conditions matérielles et de la situation morale de l'armée active.

Le renforcement de notre puissance nucléaire est désormais évident aux yeux de tous. L'année 1971 a vu s'ajouter aux Mirage IV des années précédentes les premiers éléments, désormais opérationnels, du plateau d'Albion ; dans quelques jours, le sous-marin *Le Redoutable* fera sa première patrouille. Cette politique se poursuivra et, comme le signalait M. de Bennetot, la décision a été prise, conformément d'ailleurs aux indications que j'avais tracées lors de la discussion de la loi de programme, de lancer après le deuxième, le troisième, et le quatrième sous-marins actuellement en cours de fabrication, un cinquième sous-marin nucléaire lance-engins dont on a déjà commencé les approvisionnements.

En même temps, le programme normal des expériences se poursuit, accroissant notre puissance nucléaire et, comme prévu, il atteindra en 1976 le stade opérationnel en matière d'engins thermonucléaires.

Sont également poursuivies la mise au point et la fabrication des armes tactiques, arme nucléaire tactique pour l'armée de l'air et engins Pluton pour l'armée de terre.

Parallèlement, nous poursuivons l'immense effort de mise en état des infrastructures indispensables tant pour les bases aériennes de Mirage IV que pour les bases de sous-marins nucléaires — il s'agit de l'île Longue — et pour l'aménagement du plateau d'Albion, sans compter toutes les autres installations nécessaires, notamment en matière de transmissions.

En d'autres termes, conformément à la loi de programme et malgré quelques semaines ou quelques mois de retard ici ou là, imputables à certaines difficultés techniques, mais qui, en fin de compte, sont peu importants par rapport au programme tel qu'il a été décrit il y a un an et demi, nous poursuivons le renforcement de notre puissance nucléaire entrepris en 1958.

Toujours parce que la défense nationale exige un effort constant, nous tenons aussi à renforcer et à moderniser notre service

militaire. A deux reprises, le Parlement a voté des dispositions capitales — d'abord la loi, ensuite le code — qui fixent sur des bases nouvelles l'âge de recrutement, la durée et l'exécution du service. A cet égard — et toute l'Assemblée est en droit de le savoir — j'ai indiqué à l'un des membres de la commission de la défense nationale que l'application de ces textes avait connu un fort grand succès. En effet, nombre de jeunes ont fait immédiatement usage de la faculté d'accomplir leur service militaire plus tôt. Seulement, ce succès, combiné avec le maintien des sursis pendant quelques années, fournit aux services de recrutement des effectifs de jeunes appelés supérieurs aux possibilités financières et aux possibilités d'encadrement. M. Voilquin, rapporteur spécial, a rappelé que le budget en discussion prévoyait 5.500 emplois supplémentaires ; cela ne suffira pas pour faire face aux besoins. C'est là qu'il faut rechercher l'explication des exemptions très largement accordées cette année dont a parlé M. Albert Bignon, et qui le seront d'ailleurs peut-être encore l'an prochain. C'était pour nous la seule façon d'agir si nous voulions appliquer la nouvelle législation, alors que l'ancienne, pour les raisons que vous savez, est encore en vigueur.

Je voudrais maintenant m'expliquer sur l'exécution du service, puisque, à différentes reprises, des critiques ont été formulées à ce sujet.

L'exécution du service doit correspondre aux exigences militaires : il s'agit d'abord de former des soldats. Quels que soient les désirs de certains d'utiliser l'armée à des fins civiles, l'année — ou plutôt les onze mois, car il faut défalquer le temps des permissions — de service militaire doit être employée à préparer des soldats. C'est dans cet esprit que sont menées les études et enquêtes destinées à améliorer le temps de l'instruction et les occupations des soldats, afin que toutes les unités soient véritablement opérationnelles.

M. Albert Bignon évoquait tout à l'heure, un peu curieusement à mon avis, la division de l'armée en deux parties, dont l'une, professionnelle, serait affectée à des tâches nobles, et l'autre, d'origine populaire, se consacrerait à des tâches moins nobles. Si j'ai un vœu à formuler, c'est que le schéma présenté par M. Bignon ne se réalise jamais !

Il est capital, en effet, que, dans l'esprit des citoyens, le service militaire corresponde à l'idée de mobilisation éventuelle. Pour des raisons politiques autant que militaires, il est essentiel que les jeunes ressentent le sentiment de l'utilité fondamentale de l'année de service qui leur est demandée, et comprennent que, pendant l'année où ils sont sous les drapeaux, les unités auxquelles ils appartiennent sont opérationnelles grâce à leur présence et à leur instruction.

D'autre part, l'acceptation de la mobilisation et la possibilité de mettre certaines classes sous les armes en les appelant en cas de besoin font partie de cette politique de dissuasion, indispensable au maintien de la paix.

L'effort en matière de service militaire, s'il se fonde essentiellement sur l'instruction militaire doit comporter — nouveauté naturelle et nécessaire dans une armée moderne — un souci du jeune homme, souci d'autant plus grand qu'au cours des années prochaines le rajeunissement des classes va se faire sentir.

Tous ceux d'entre vous qui ont pu, au cours des mois précédents, interroger à des titres divers des chefs de corps ou se rendre dans les unités ont pu constater l'effort entrepris désormais en faveur des jeunes gens pris individuellement. Dans les unités, on trouve maintenant un officier conseil chargé aussi bien d'interroger les jeunes gens que de répondre à leurs questions, ou de les orienter, le cas échéant, vers une profession ou un métier.

Nous développons une vieille tradition militaire qui consiste à donner à tous les jeunes dont la scolarité élémentaire a été insuffisante la possibilité de passer les examens les plus simples et, sur ce point, les succès sont constants. Un effort important de promotion sociale est réalisé, et j'ai constaté avec plaisir qu'une des commissions avait retenu ce que nous avons fait à cet égard au cours des derniers mois. Par des conventions passées avec la formation professionnelle des adultes, nous permettons à certains appelés d'avoir, à la fin de leur service, un complément de formation à caractère professionnel.

Enfin, pour des raisons humaines bien compréhensibles, j'ai décidé que certains appelés dont les autorités militaires auraient constaté à quel point ils avaient été mal orientés pourraient, pendant quelques mois, profiter de bourses qui leur permettraient, grâce à l'armée et au service militaire, de mieux s'orienter dans la vie.

Ajoutez à cela quelques actions collectives que vous connaissez, au service de la défense civile et de la lutte contre l'incendie, par exemple, dispositions qui se trouvent dans le code que vous avez voté, et vous aurez une vue d'ensemble des efforts qui accompagnent le service militaire.

Mais, je ne saurais trop le répéter, si nous maintenons le service militaire, et s'il doit être maintenu, c'est parce qu'il est

la représentation de la nation apte à prendre les armes au moins pour ses classes les plus jeunes ; et cela fait partie d'une vue politique autant que militaire de la dissuasion.

Il est bien clair, et certains de vos rapporteurs l'ont noté, que la durée du service militaire étant ce qu'elle est, pour pouvoir former des officiers et des sous-officiers de réserve, nous avons dû rendre vie à la préparation militaire aussi bien élémentaire que supérieure ; et si je ne parle pas de la préparation militaire parachutiste c'est parce que celle-ci, en fait, n'a jamais été suspendue.

Dans le même temps, un effort est entrepris, qui se traduit dans le budget, pour faire en sorte que, progressivement, on reprenne les bonnes traditions, d'instruction et de perfectionnement des réserves. (*Très bien ! très bien !*)

En d'autres termes, si le patriotisme le plus élémentaire exige de maintenir ce second volet de notre politique de défense que constitue le service militaire, nous savons bien qu'il faut, pour qu'il soit efficace politiquement et militairement, l'adapter, le moderniser, corriger ses vieilleries et faire en sorte qu'il apparaisse comme ce qu'il est, l'expression de la volonté de la nation de participer à sa défense.

Le troisième élément de cette politique constante de défense, c'est le renforcement de nos fabrications d'armements. On en a relativement peu parlé aujourd'hui, et c'est pourtant un point capital.

Il ne saurait y avoir de défense nationale sans une certaine capacité de recherche et de fabrication d'armements. Si vous entendez parler si souvent du commerce des armements et si les grandes puissances, dont nous sommes, sont à ce point sollicitées, c'est que, de nos jours, la défense d'un pays n'est pas seulement affaire d'hommes, mais aussi affaire de fabrications de matériels. C'est seulement lorsqu'on peut réaliser ces fabrications et développer les recherches sur son propre sol, que l'on réunit les conditions essentielles d'une défense nationale crédible.

Vous savez, en tout cas, tous ceux qui ont examiné ce budget, tous ceux qui ont pu prendre connaissance de sa nouvelle présentation, dont je dirai un mot tout à l'heure, savent l'importance qu'il consacre à la recherche.

Qu'il s'agisse de la recherche atomique, dont les crédits atteignent près de 600 millions de francs, ou des autres domaines de la recherche, dont la dotation budgétaire est comparable, c'est l'expression d'une politique qui, grâce à nos laboratoires publics et privés et à nos nombreux chercheurs, nous place parmi les pays de pointe en matière de recherche scientifique et technique.

Mais l'intérêt de la recherche ne se limite pas au domaine militaire. Si nous avons pu concevoir et fabriquer Concorde, c'est en grande partie parce que la recherche militaire en matière aéronautique a permis des progrès considérables. Si, pour l'aéronautique civile, la France est un pays producteur et exportateur de radars, c'est, encore une fois, grâce aux très grands progrès accomplis par la recherche technique et scientifique en matière militaire. Si, en matière électronique ou en matière d'informatique, notre industrie est l'une des premières d'Europe, voire du monde, c'est que cette industrie, au cours des dernières années, a bénéficié de commandes qui ont développé la recherche militaire et l'ont mise au premier plan des secteurs civil et militaire.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale. En même temps, nous avons poursuivi comme il convenait de le faire, une politique de concentration des moyens. On en parle beaucoup aujourd'hui et je remercie les rapporteurs des quelques lignes qu'ils ont écrites à ce sujet dans leur rapport et qui soulignent le succès des mesures débattues, il y a deux ans. L'an dernier la création de la société nationale industrielle aérospatiale a permis de fusionner trois sociétés et de disposer ainsi d'une grande et importante entreprise de construction aéronautique et de fabrication d'engins. Le développement des liens entre certaines autres entreprises, notamment en matière d'équipements aéronautiques, a également permis de renforcer notre position industrielle.

Il en est de même en ce qui concerne le secteur de la propulsion, où l'accord entre la société européenne de propulsion, désormais à majorité d'Etat et le laboratoire de recherches balistiques de Vernon aboutit à la création d'une société unique dont les perspectives de développement, tant sur le plan civil que sur le plan militaire sont accrues.

En outre, nous poursuivons une politique d'accords entre les entreprises publiques et privées afin de concentrer les moyens et d'améliorer la capacité industrielle de notre pays.

En même temps, nous essayons de rentabiliser au maximum les établissements d'Etat en développant leurs possibilités d'obtenir des commandes du secteur privé. C'est ainsi que si vous n'entendez plus parler de difficultés graves dans les arsenaux

et dans certains établissements travaillant pour la défense nationale, c'est que, avec les prévisions de la loi de programme d'une part et la passation de contrats privés d'autre part, nous disposons d'un plan de charge dont je puis dire avec une certaine fierté qu'il est l'un des plus satisfaisants de ces dernières années.

Cet effort de renforcement de notre potentiel industriel s'accompagne, comme il se doit, d'un effort en faveur de l'ensemble des personnels, des ouvriers aux ingénieurs. Désormais — ce n'est qu'un exemple — nous pouvons dire que tous les ouvriers travaillant pour la défense nationale sont mensualisés après une très courte ancienneté. D'autre part, vous serez bientôt saisis d'un projet de loi instituant l'actionariat du personnel dans les entreprises qui travaillent pour la défense nationale.

En même temps, malgré certains mouvements ici ou là, une réforme importante est en voie de réalisation : aux anciens statuts, héritage du temps où les armées ne constituaient point un corps unique, nous avons substitué, pour les ouvriers travaillant pour la défense nationale, un statut unique.

Le résultat en est que l'industrie française en matière d'aéronautique, d'engins, de constructions navales et terrestres, connaît un développement qui donne à notre capacité de défense nationale un fondement technique et industriel extrêmement solide.

Mais il ne suffit pas de se préoccuper du renforcement de notre puissance nucléaire ou de la modernisation de notre service militaire national, il ne suffit pas de développer la capacité industrielle de la France en matière d'armement, encore faut-il se préoccuper des cadres d'active de l'armée, qu'il s'agisse des engagés qui font quelques années comme hommes du rang, des sous-officiers ou naturellement des officiers.

Je n'évoquerai pas l'ensemble des problèmes que pose cet effort constant qui doit donner à l'ensemble des personnels d'active le sentiment que le Gouvernement, et avec lui le Parlement, se préoccupe de leur situation matérielle et de leur situation morale.

Dans quelques mois, à l'occasion du vote d'une grande loi, le Parlement aura l'occasion de manifester son souci, je veux parler de la loi, dont la préparation a été minutieuse, qui portera statut de la fonction militaire.

Pour la première fois, le Parlement aura à voter une loi dont les principes et les dispositions précises traiteront de l'ensemble des personnels militaires d'active, des engagés aux officiers en passant par tous ceux qui, à un titre quelconque, hommes ou femmes, font partie des cadres actifs de l'armée. Cette loi ne s'impose donc pas seulement sur le plan juridique, pour remanier et présenter clairement des textes dont certains datent de cent cinquante ans, mais doit aussi permettre de libéraliser sur certains points les règles traditionnelles de la discipline militaire. Elle fixera, et d'une manière encore plus précise qu'aujourd'hui, les garanties indispensables à l'ensemble des corps qui constituent l'armée active, et établira dans certains cas les principes de parité avec les fonctionnaires civils, voire les compensations d'un certain nombre de servitudes.

Outre ces mesures d'ensemble, la discussion et le vote de cette loi doivent, dans mon esprit, dans l'esprit du Gouvernement, et, j'en suis sûr, dans l'esprit de tous ceux qui au Parlement se préoccupent de notre défense nationale, marquer psychologiquement le souci des pouvoirs publics de considérer la fonction militaire comme elle doit l'être.

Un orateur disait tout à l'heure à cette tribune, pourquoi ne pas le répéter, que le personnel militaire était, dans la France d'aujourd'hui, le seul personnel qui n'ait pas à sa disposition ce qu'on appelle l'arr. syndicale. Il en est effectivement ainsi, et je souhaite pour mon pays qu'il en soit toujours ainsi. (*Applaudissements.*)

Mais le fait même qu'ils ne disposent pas de l'arme syndicale exige de la part du ministre, du Gouvernement, et j'ose le dire, du Parlement, qu'ils prennent bien conscience des problèmes de la fonction militaire.

Le conseil supérieur de la fonction militaire, dont vous avez voté la création il y a moins de deux ans, fonctionne dans des conditions que je crois satisfaisantes. En tout cas, M. Fanton et moi-même, ainsi que nos collaborateurs, le secrétaire général pour l'administration, les chefs d'état-major, avons fixé comme règle de faire en sorte que les membres de ce conseil puissent dire que la concertation, le dialogue, la franche discussion sont de règle avec les représentants de l'ensemble des corps et des grades de la hiérarchie militaire.

Ce statut — dont on a regretté qu'il ne soit pas encore déposé sur le bureau de l'Assemblée — a fait l'objet de très longues discussions, et c'est ce qui explique que le calendrier prévu n'a pu être suivi. Mais à moins d'événements imprévisibles, vous pourrez, lors de votre session de printemps, discuter ce grand texte. En tout cas, je ferai en sorte que votre commission de la défense nationale ait tout le temps nécessaire pour l'étudier.

Il faut ajouter, pour être tout à fait complet, car c'est un problème préoccupant, tout ce qui touche au logement, à ce qu'on appelle l'infrastructure, car, de nos jours, qu'il s'agisse des personnels d'active, de réserve ou du service militaire, les conditions matérielles doivent être constamment développées.

En d'autres termes, quand on examine ce budget, quand on considère notre politique de défense nationale, il importe moins de noter ce qui est fait par tranches annuelles que de déceler l'effort constant qui se développe selon les lignes de force que je viens d'indiquer et auquel il convient naturellement d'ajouter celui qui est destiné à satisfaire des exigences qui, pour n'être pas militaires au sens strict du terme, sont néanmoins des exigences de défense nationale dans le sens large.

Le secrétariat général de la défense nationale qui, par délégation du Premier ministre, est présentement rattaché à mon département, doit être mis en mesure, en ce qui concerne le renseignement, la mobilisation, la défense du territoire, d'améliorer année après année ses possibilités de connaissance et d'information des autorités politiques.

M. Rivière a parlé, à juste titre, des services de renseignements. Ces services, qui ne sont point ce qu'un certain peuple pense volontiers en lisant la presse, sont formés avant tout d'hommes qui étudient les grands problèmes politiques, scientifiques ou techniques indispensables à une défense moderne. Les hommes qui les dirigent et les animent, par les crédits mis à leur disposition, doivent avoir la possibilité de bien informer les chefs militaires et le Gouvernement.

Il en est de même de certains services — notamment du service de santé dont la qualité est indispensable — qui, année après année, malgré les difficultés évoquées à cette tribune, doivent être maintenus à la hauteur d'une politique de défense, c'est-à-dire au niveau des exigences de la nation.

Le Parlement doit bien prendre conscience qu'une politique de la défense est une création continue, une adaptation constante sur la base de quelques idées fortes.

Je sais bien qu'après cet exposé un certain nombre d'entre vous, dont M. Le Theule a été le porte-parole et dont M. d'Aillières s'est aussi fait l'écho, se demanderont à quoi bon si un trop grand nombre d'esprits disent : « la défense, pour quoi faire ? »

Sans vouloir faire preuve d'un optimisme qui n'est pas dans mon tempérament, ni pour autant nier ce que représente aujourd'hui — et à l'étranger plus souvent qu'en France — une sorte de désintéressement à l'égard des vertus fondamentales grâce auxquelles une liberté est maintenue et souvent une patrie subsiste, je voudrais que chacun se rende compte qu'à condition d'en faire l'effort, de prendre conscience de nos responsabilités, celles des citoyens comme celles des chefs militaires, le peuple de France dans son ensemble ne se désintéresse en aucune façon de la chose militaire.

Nous entendons partout, quotidiennement, poser les mêmes questions : « à quoi bon la force de frappe, le service militaire, les fabrications d'armements ? » Si l'on dresse la liste des articles publiés dans la presse, des discours prononcés à la radio et à la télévision, il apparaît que ceux qui posent des questions, ceux qui critiquent l'emportent sur ceux qui défendent les vertus fondamentales ou les exigences essentielles de la défense nationale.

Et cependant, la plupart des jeunes gens viennent au service militaire, les chefs de corps vous le confirmeront, avec la conviction très aiguë d'accomplir un devoir civique élémentaire. Sans doute, et c'est compréhensible, le regard est-il volontiers attiré par le scandale, sans doute l'esprit est-il critique mais, pour l'essentiel, notre peuple est conscient que la liberté, aujourd'hui comme dans le passé, est liée aux exigences militaires fondamentales et plus nous montrerons, par notre force nucléaire, par nos capacités d'organisation et de commandement, à un ennemi éventuel que la France se défend, plus notre pays aura le sentiment que tout ce qui lui est demandé ne l'est pas en vain.

Ce qui est vrai — je le dis à M. Le Theule, à M. d'Aillières, et à tous ceux qui pourront poser la même question — c'est que rien n'est jamais définitivement acquis. Ce n'est pas parce qu'un grand effort a été fait en matière d'armement, en matière nucléaire, ce n'est pas parce qu'un grand effort a été fait au cours des cent dernières années pour faire comprendre la vertu du service national que cela vaudra toujours. En aucune façon. Il faut en effet savoir adapter, savoir moderniser et c'est ce qu'il convient de répondre à tous ceux qui critiquent ou notre force de frappe, ou le service militaire ou les deux à la fois, à ceux qui nient la valeur de nos fabrications d'armement, à ceux qui voudraient supprimer l'armée active, que sais-je encore ?

En réalité, pour ceux-là l'existence de la France même peut être mise en discussion, pour eux la notion de la liberté fondamentale attachée à la patrie n'a pas la valeur qu'elle a pour les autres. Je crois, jusqu'à nouvel ordre et à la condition de

prendre nos responsabilités, que le fond du peuple français est encore sain. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Cela impose que nous prenions conscience des exigences et des insuffisances. Je puis vous dire que nous collaborons aussi bien avec la commission de la défense nationale — malgré quelques discussions bien naturelles — qu'avec les membres de la commission des finances chargés des questions militaires. Cela me persuade que Gouvernement et Parlement, pour l'essentiel, sont d'accord, sur cette politique militaire, sur la conception d'une France assurant une défense pour sa liberté et la protection des valeurs qui lui sont saintes.

Tel est le préambule qu'il était bon de vous présenter en même temps que ce projet de budget pour 1972.

Ce budget, comme l'ont souligné les rapporteurs, représente 3,15 p. 100 du revenu national — c'est-à-dire un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'an dernier. En fait, en raison de l'augmentation de notre revenu national entre-temps, il y a une progression des crédits.

Naturellement, nous ne pouvons comparer notre budget à celui de l'Union soviétique ou des Etats-Unis d'Amérique. Ces très grandes puissances n'ont pas les mêmes problèmes que nous. La part qu'elles affectent à leur défense est de l'ordre de 9 p. 100 à 10 p. 100, pourcentage considérable qui correspond à la fois à l'étendue de leurs obligations ou de leurs ambitions et à la puissance de leur armement.

Nous pouvons et nous devons comparer notre budget à ceux de pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne et à cet égard, comme l'a dit M. Palewski au début de son rapport, nous sommes plutôt en dessous de la moyenne de ces deux pays. Nous sommes d'ailleurs également au-dessous, très au-dessous, de la moyenne d'autres nations, comme la Yougoslavie qui consacre près de 6 p. 100 de son revenu national à la défense, ce qui est considérable et à l'image du coût d'une politique de dissuasion appliquée à l'ensemble d'un peuple, alors qu'il n'a pas tous les moyens industriels et financiers d'y faire face.

Cette part de revenu — 3,15 p. 100 — comment est-elle employée ? Je crois pouvoir dire d'abord qu'elle est employée au mieux, ensuite qu'il sera nécessaire d'envisager au cours des prochaines années une sensible amélioration de ce pourcentage.

Elle est employée au mieux. Vous avez devant vous, mesdames, messieurs, le titre V et le titre III et même, derrière ces deux titres, une nouvelle présentation selon la rationalisation des choix budgétaires qui vous permet un autre type de comparaison.

M'en tenant à la présentation officielle des titres III et V, je commencerai par le titre V, sur lequel il y a peu à dire parce qu'il est l'expression, à quelques modifications près, de la loi de programme que vous avez adoptée.

Si l'on doutait de la valeur des lois de programme, on serait, en la circonstance, rassuré. Les autorisations de programme de cette loi quinquennale ont été divisées en cinq tranches annuelles. Le budget de 1971 en a été la première ; celui de 1972 en est la deuxième. Et si, comme l'ont constaté certains rapporteurs, les autorisations de programme pour 1972 sont en augmentation de 14 p. 100 sur celles de 1971, c'est que la loi de programme quinquennale a normalement prévu une forte majoration en début de plan et une diminution au fur et à mesure de la passation des commandes.

Une difficulté a surgi : voulant faire preuve de réalisme, nous avions envisagé une hausse de prix de 5 p. 100 d'une année sur l'autre. Or, elle a été plus forte, parce que l'augmentation moyenne des prix en France et en Europe a été plus élevée, parce que, pour des raisons techniques et scientifiques, la hausse des coûts des matériels est supérieure dans tous les pays à la hausse moyenne des prix, enfin parce que la fabrication en coopération avec des pays voisins et alliés aboutit quasi inévitablement — les rapporteurs l'ont remarqué — à des dépenses complémentaires.

Cependant, nous n'avons pas demandé un dépassement des crédits — il ne fallait d'ailleurs pas le faire — et nous avons procédé, comme on dit, à des arbitrages, en réduisant les dotations de certains chapitres — les frais en matière d'armement nucléaire, par exemple, ont été moins élevés que prévu — et en majorant d'autres crédits. Mais je ne doute pas, et le titre d'un article d'un journal du soir pourrait se retrouver mot pour mot dans mes propos, que nous ne nous trouvions, pour l'application de la loi de programme, en présence de difficultés résultant du fait que les hausses annuelles seront supérieures, pour les raisons que je viens d'exposer, aux 5 p. 100 prévus.

Aussi avons-nous d'ores et déjà commencé l'examen qui, en toute hypothèse, devait avoir lieu. Je l'ai dit aux commissions de la défense nationale et des finances, une loi de programme de cinq ans doit quasi obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle

étude et d'une adaptation en cours d'exécution. Nous y procédons dès maintenant pour des raisons qui tiennent, non pas à la défense nationale, mais aux prix.

Cependant, la loi de programme n'a pas seulement un aspect financier ; elle marque aussi un choix qui, pour certains matériels, fixe des priorités et entraîne, le cas échéant, des abandons.

Or, dans un certain nombre de cas, aussi bien pour la marine que pour l'aviation et même pour certaines orientations militaires de l'armée de terre, la loi de programme quinquennale est, pour employer la locution convenue, un horizon trop étroit. C'est pourquoi, comme l'a évoqué M. le Président de la République à Brest, sur la *Jeanne d'Arc*, j'ai proposé au Gouvernement l'élaboration d'un plan naval de quinze ans et je réfléchis à la possibilité de lui soumettre un plan, également de quinze ans, pour l'aviation. Il est clair que, quelle que soit la forme que revêtira ce plan, lorsque le conseil de défense et le Gouvernement en auront arrêté les grandes lignes, je tiendrai les commissions du Parlement, voire le Parlement lui-même, au courant des choix qui en résultent.

Il n'y a pas seulement en cette affaire, je le répète, un problème financier. Certes, l'aspect financier est capital, mais il s'agit aussi, pour une défense nationale, d'établir des choix, dans les limites d'un certain plafond, en fonction des exigences modernes. Et si parfois vous entendez quelques regrets ou quelques soupirs, c'est que, dans une perspective à long terme, il est normal d'abandonner certains types de matériels qui correspondaient à certaines missions, il y a quinze, vingt ou trente ans, mais qui ne répondent plus aux nécessités de l'avenir immédiat, dès lors que d'autres choix stratégiques et politiques ont été faits.

En d'autres termes, le titre V correspond à la deuxième tranche du programme que vous avez déjà voté et il ne peut guère soulever de discussion.

En revanche, le débat va s'engager à partir de l'an prochain, à la fois sur les perspectives de ce plan que la hausse des prix va peut-être troubler plus qu'on ne l'avait imaginé, sur des perspectives plus lointaines, présentées de façon telle que notre politique militaire et industrielle, pour tout ce qui concerne cette part capitale, soit établie dans de bonnes conditions.

Si le titre V n'appelle pas de grandes discussions quant à sa présentation, il n'en est peut-être pas de même du titre III. A son propos, j'ai beaucoup entendu parler de la réduction des effectifs. Je fais simplement observer que cette mesure a été votée par le Parlement. Et si l'on se félicite que l'application de la loi s'inscrive dans le titre V, il faut aussi se réjouir qu'il en soit de même pour son complément qui traduisait la réduction des effectifs pendant cinq ans.

Je rappelle ce qui a été dit ici, non seulement par moi-même mais aussi par les rapporteurs : l'effort pour diminuer l'importance des effectifs de nos armées était lié à la volonté, au cours des prochaines années, de ne pas limiter l'action en matière d'armement du fait d'une trop forte croissance du titre III.

Ah ! sur les principes, tout le monde est d'accord ; mais quand il s'agit de l'application, les difficultés commencent.

Je dis, je redis — et personne ne me contredira — que les exemples de réformes de structures précédant des réductions d'effectifs se trouvent dans les livres, les articles de journaux et les discours, mais ne se trouvent pas dans les faits.

Les faits, c'est d'abord la contrainte, et certaines traditions peuvent donc être mises à mal dans des conditions qui, finalement, sont conformes à l'intérêt national.

Je puis assurer l'Assemblée que cette réduction des effectifs n'intervient pas d'une manière aveugle et si, parfois, il faut qu'y pèse — au risque d'une certaine impopularité — l'autorité du ministre, je sais très bien que les problèmes matériels comme les incidences psychologiques doivent entrer en ligne de compte.

Cette réduction d'effectifs n'est pas générale. Je laisse de côté le problème particulier de la gendarmerie dans laquelle, par une décision d'ailleurs d'ordre législatif, on note, au contraire, une augmentation des personnels. Mais tant pour la marine, que pour les armées de l'air et de terre, des modulations interviendront, qui peuvent s'étendre également à tous les personnels de la défense nationale. Et si l'on s'est plaint ici ou là de la réduction du personnel civil, notamment dans les établissements travaillant pour la défense nationale, c'est bien la démonstration que la réduction des effectifs s'applique conformément à la loi à l'ensemble des personnels de la défense nationale.

Je confirme à l'Assemblée que je tiendrai la main à cette réduction d'effectifs, avec toute l'humanité souhaitable et aussi la fermeté nécessaire, de façon que les formations opérationnelles ne soient pas touchées, comme cela m'a été demandé, en particulier par M. Mourot. Et s'il doit y avoir, sur tel ou tel point, une atténuation à l'application stricte de la règle, je ne me ferai pas faute de l'envisager. Mais j'y insiste, on ne peut pas se réjouir de l'application de la loi de programme sur tel point et se désespérer sur tel autre, alors que l'Assemblée a adopté l'ensemble de ses dispositions.

Sous réserve des atténuations que peuvent requérir l'organisation ou l'humanité, je ne pense pas que cette courte réduction d'effectifs, sur une durée de cinq ans, puisse porter atteinte au moral de l'armée, d'autant plus que les diverses mesures catégorielles que j'ai pu obtenir du Gouvernement au mois de juin l'ont été, grâce aux économies entraînées par la réduction des effectifs, qui m'ont permis d'avoir un dossier inattaquable. Et je ne suis pas certain qu'il aurait été possible de présenter au Parlement l'ensemble des dispositions prévues dans le budget si je n'avais pas montré qu'avec l'accord du haut commandement un effort d'amélioration de la gestion, notamment par la réduction des effectifs, justifiait la prise en considération de certaines demandes.

Je ne dresserai point la liste de ces mesures importantes ; il en est une toutefois qui mérite d'être citée parce qu'elle est capitale pour l'avenir de notre force militaire, c'est le statut des sous-marinières.

On se plaint parfois que la marine ait abandonné certaines de ses missions. Pour la première fois dans son histoire, la marine se trouvera au premier rang de la défense nationale étant donné que c'est sur elle que reposera bientôt l'essentiel de notre force nucléaire. Dans ces conditions, le problème des sous-marinières se pose et les mesures catégorielles qui vous ont été présentées constituent à son égard un progrès que je crois très satisfaisant.

Je répondrai à M. de Bennetot, qui a évoqué le problème du « rattrapage », notamment en ce qui concerne les sous-officiers, qu'un plan est un plan. Un certain retard a été constaté, que l'on a décidé de combler par tranches successives, et il serait de très mauvaises politiques, après avoir « empêché » les deux ou trois premières années, de remettre maintenant tout en cause pour que le problème soit réglé plus facilement.

En fait, cela risque fort d'empêcher tout contrat ou toute décision gouvernementale dans les années qui viennent. Quand un plan est arrêté, sauf cas de force majeure, il faut s'y tenir et nous nous y tiendrons.

Pour en terminer avec ces mesures catégorielles, je voudrais rappeler qu'à côté de celles qui ont été décidées pour les personnels d'active, officiers et sous-officiers, il en est qui touchent les appelés. Je ne pense pas seulement à la légère augmentation du prêt, sur laquelle je n'insisterai pas, mais aussi aux dispositions dont il n'a pas été question cette année parce qu'elles ont abouti à l'extension de la sécurité sociale aux appelés. Il suffit que cette question, que beaucoup soulevaient quand elle n'était point résolue, soit maintenant réglée pour qu'on n'en parle plus. Mais je ferai silence sur ce point avec la permission de la commission. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Palewski a évoqué, à propos du titre III, deux questions qui, à juste titre, lui tiennent à cœur, comme à la commission de la défense nationale. Il s'agit des crédits relatifs à l'instruction et à l'entretien des matériels.

Là aussi, il faut noter que les crédits affectés à l'instruction sont sensiblement supérieurs cette année à ce qu'ils étaient l'an dernier. C'est d'ailleurs indispensable. D'autre part, comme vous avez pu le constater, un effort particulier a été fait pour l'entretien du matériel, dans la marine en particulier.

Un article auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, en approuvant son titre, conclut sur la nécessité pour le ministère de la défense nationale de faire chaque année une gestion d'autant meilleure que ses crédits sont moins importants. Je ne voudrais donc pas terminer cet exposé sur le budget sans parler brièvement de votre effort vers une meilleure gestion.

Cet effort, il y a déjà plusieurs années qu'il a commencé.

M. Messmer et ses collaborateurs s'y sont attachés. Mes collaborateurs et moi continuons cette œuvre.

Qu'il s'agisse de la politique immobilière ou financière, toute une série de dispositions sont prises qui sont, je crois, de bonne qualité. Tous ceux qui exercent des fonctions municipales ou départementales ont pu constater que leurs problèmes de terrains avaient été résolus d'une manière ou d'une autre chaque fois qu'il s'agissait d'un établissement militaire situé sur leur territoire. C'est ainsi qu'on a pu intituler un récent article : « Depuis cinq ans, un immeuble par jour est vendu ou échangé » ; ce qui représente, reconnaissons-le, un effort considérable.

Un schéma directeur a été établi pour la région parisienne et un autre pour le littoral méditerranéen, de telle sorte que le patrimoine des armées sera géré dans des conditions aussi satisfaisantes que possible, pour la défense comme pour l'économie nationale.

Ainsi, n'est-ce pas seulement diverses mesures d'ordre financier comme la suppression en règle générale du contrôle a priori ou administratif, comme une déconcentration conduisant à donner à certains chefs d'unité un véritable budget de fonc-

tionnement, que nous vous présentons. C'est aussi — nous sommes le premier ministère à le faire — un projet qui, né d'un effort de rationalisation des choix budgétaires, offre au ministre et aux parlementaires la garantie que leur contrôle pourra s'exercer de mieux en mieux au fur et à mesure que la présentation des crédits militaires répondra à une logique plus rigoureuse, et que pourront par là même être assurées les conditions d'une bonne gestion.

M. Le Theule m'objectera peut-être que, parlant longuement, j'essaie de compenser la réduction de la durée des débats imposée par la conférence des présidents à la discussion du budget de la défense nationale. Mais l'intérêt que l'on porte aux problèmes de la défense nationale ne se mesure pas au temps qui est réservé à la discussion de son budget, et si la comparaison des quelques heures de la discussion d'aujourd'hui aux dizaines d'heures de naguère a pu inquiéter M. le rapporteur, il reconnaîtra en définitive, j'en suis persuadé, que cette diminution est l'expression de deux constatations plutôt reconfortantes.

La première est que désormais le budget de la défense nationale est très largement accepté parce que les événements tant extérieurs qu'intérieurs sont venus confirmer le bien-fondé des choix opérés. Qu'on se rappelle, pour donner toute sa signification à cette acceptation, les larges discussions qui s'élevèrent au moment où ces choix furent arrêtés, quand le général de Gaulle, dont le nom ne peut pas ne pas être évoqué au moins une fois dans ce débat, exposait les exigences d'une défense nationale moderne.

La deuxième est que, répondant à une expression politique qui est, je crois, de bonne qualité, le budget de la défense nationale se trouve à bien des égards situé au-dessus des luttes partisans.

Sauf pour ceux qui ne veulent plus de France ou qui acceptent de supporter l'idée de sa disparition, le budget militaire est une expression particulièrement symbolique de cette politique de défense qui est la garantie de cette liberté dont j'ai parlé pour justifier ma présentation.

Comme je l'ai dit et comme il est bon de le dire, le pourcentage du revenu national qui est affecté à la défense nationale — le président de la République le rappelait il y a quelques mois — est tel qu'il posera des problèmes à la modernisation de notre armée. Dans ces conditions, au cours des prochaines années, notamment après l'exécution du troisième Plan, il conviendra d'envisager, en fonction des impératifs de notre politique de défense maritime, aérienne et terrestre, une augmentation de l'ensemble de ces crédits, notamment du pourcentage du revenu national affecté à la défense nationale.

Ces nouveaux crédits seront d'autant plus justifiés que la gestion administrative et financière sera mieux assurée et que la valeur des lignes générales de notre politique sera mieux comprise par un plus grand nombre d'esprits.

Ainsi, mesdames, messieurs, grâce à votre vote, le budget de la défense nationale deviendra une réalité dans quelques heures. A ceux qui en ont la responsabilité de veiller au meilleur emploi de ces crédits et de faire en sorte que les armées remplissent leur mission conformément aux exigences fondamentales et permanentes de la patrie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Alexandre Sanguinetti, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Mesdames, messieurs, il m'échoit l'aventure de prendre la parole après l'exposé considérable de M. le ministre d'Etat, que j'approuve dans la plupart de ses grandes lignes, comme j'ai approuvé d'abord en commission, et ensuite dans cet hémicycle, les rapports de la commission des finances et de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Je n'ai d'autre ambition que de présenter quelques remarques car je ne puis partager totalement la foi et l'optimisme de M. le ministre d'Etat.

S'il est vrai, monsieur le ministre, que le patriotisme demeure permanent dans les masses populaires de la nation française, il est non moins vrai qu'il semble avoir abandonné ce que l'on appelle les « classes éclairées », voire les classes dirigeantes. Ce phénomène n'est pas nouveau dans l'histoire de France, il est même très ancien, aussi ancien que la France elle-même.

Que nous le voulions ou non, nous assistons à une démobilisation complète de la nation française, à son désintéressement, non pas peut-être à l'égard de la patrie, mais au moins des problèmes militaires.

Il m'est déjà arrivé de dire, à cette tribune, que nous avons fourni au cours des siècles beaucoup de bons soldats mais rela-

tivement peu de bons militaires parce que nous sommes des Gaulois et que les Gaulois croient encore à la levée en masse et à l'idée de se porter aux frontières sans préparation préalable parce que la préparation est ennuyeuse.

A l'heure présente, cette démobilisation se comprend. Je n'insisterai pas sur le rôle des classes sociales que je dénonçais tout à l'heure. Mais il est évident que n'ayant plus un seul adversaire désigné ni sur nos frontières, ni au-delà, situation que nous n'avions jamais connue au cours de notre histoire, il est très difficile de faire percevoir à un peuple la nécessité d'un effort continu pour sa défense.

Ce que je puis regretter, c'est que certains parlementaires, et pas seulement de l'opposition, dont le patriotisme n'est absolument pas en cause, encore que deux de ses membres qui se sont exprimés à propos des budgets militaires des années précédentes aient beaucoup plus le souci de détruire la nation et l'Etat que de se préoccuper de ces problèmes, ce qu'on peut regretter, disais-je, c'est que, même dans la majorité, on se réjouit par trop de l'amenuisement constant des budgets militaires.

Monsieur le ministre d'Etat, dans un remarquable article paru en octobre dernier dans la *Revue de défense nationale*, vous avez écrit en substance, à la page 1417, que si l'Europe se faisait, elle serait contrainte d'avoir des budgets militaires comparables à ceux de la Russie soviétique ou des Etats-Unis d'Amérique, c'est-à-dire oscillant entre 8 et 10 p. 100 du produit national brut. C'est absolument certain et c'est une des conséquences de l'Europe que beaucoup d'Européens ne veulent pas apercevoir.

Mais est-ce une raison, monsieur le ministre d'Etat, pour que, voulant notre indépendance nationale — et je sais bien que l'indépendance nationale n'est pas uniquement le fait des armées et qu'elle repose sur la finance, l'économie, le social, la valeur d'une société — nous continuions à lui attribuer des budgets de défense intégrée ?

Après tout, il y a en Europe trois pays qui jusqu'à présent ont suivi ou précédé notre exemple : la Suisse, la Suède, la Grande-Bretagne, et qui consacrent plus de 5 p. 100 du produit national brut aux dépenses militaires. Il n'y a pas de défense nationale à un taux plus faible. C'est une vérité dont l'Assemblée et le Gouvernement doivent être convaincus. Je ne dis pas que c'est possible — je laisse aux financiers le soin de le prouver — mais je crois que c'est possible car il y a dans le budget bien des dépenses dont l'utilité est contestable et que je ne citerai pas.

Il faut cependant s'y résigner car, enfin, il vous aura fallu environ vingt ans pour arriver à réaliser en 1980 quinze brigades mécanisées avec leur cent chars de combat. Vingt ans !

Il aura fallu seize ans pour arriver à l'arme thermonucléaire et vingt ans pour mettre en place notre parapluie nucléaire qu'il faudra, nous le savons parfaitement d'ailleurs, compléter. Il faut vingt ans pour renouveler notre flotte. Or il s'agit là d'éléments que les Français ne saisissent pas.

Avant la guerre de 1914, la reconstitution d'une armée demandait quelques trimestres, avant la guerre de 1940, il fallait quelques années. Désormais, il faut plusieurs lustres. Il importe donc de prendre le départ dès maintenant. Certes nous sommes en paix. Peut-être avons-nous devant nous dix années de paix. On vous prête ce propos, monsieur le ministre, mais je ne sais pas s'il est exact.

M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale. C'est ennuyeux pour la onzième année !

M. Alexandre Sanguinetti, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Mais on ne prépare pas la guerre quand elle éclate. On ne dissuade pas à terme. On dissuade le plus vite possible. Il s'agit là d'une donnée dont mes compatriotes et surtout les responsables de ce pays doivent être bien conscients. Compte tenu de nos besoins et de ce que pourrait être une véritable dissuasion française capable de maintenir la paix, nous devons reconnaître que nous avançons lentement.

Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que j'approuve totalement votre doctrine depuis ses origines, et que je reconnais vos intentions, celles du Premier ministre et celles du chef de l'Etat, plusieurs fois rappelées ces derniers temps, mais j'observe qu'en matière de dissuasion, la crédibilité est plus importante que la puissance.

Or j'estime que, cette année, nous avons manqué à la crédibilité et que nous avons pu, en la matière, créer des doutes. Notre arme nucléaire est née et se développe dans une incrédulité assez majoritaire de la nation qui souffre encore du complexe de 1940 et qui n'arrive pas à croire qu'une mégatonne française fait autant de dégâts qu'une mégatonne étrangère. (*Sourires.*)

Nous avons interrompu nos expériences dans le Pacifique. Je veux bien admettre qu'elles n'étaient plus nécessaires pour appréhender notre puissance mégatonnique, mais je constate que nous les avons interrompues sous la pression d'un peuple, certes estimable, mais qui aujourd'hui n'élève pas la voix devant

la trois cent trent-cinquième expérience américaine dans le Pacifique, illustrant le fameux jugement : « Selon que vous serez puissant ou misérable... »

Nous ne sommes pas misérables et il m'apparaît que, dans cette affaire, il y a eu un fâcheux manque de coordination entre vos services, ceux du ministère des finances et ceux du ministère des affaires étrangères, dont je n'aurai tout de même pas l'impertinence de dire que la principale mission n'est pas de représenter les pays étrangers auprès de la France. (Rires.)

Je n'irai pas jusque-là, mais je l'ai tout de même dit !

M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Il est bien clair que vous l'avez dit sans le dire.

L'important, c'est que vous ne le pensez pas.

M. Alexandre Sanguinetti, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Mais, monsieur le ministre d'Etat, dans votre excellent article paru dans la Revue de la défense nationale, vous écriviez à la page 1418 : « Or, laisser les préoccupations mercantiles l'emporter dans la conduite d'une nation, c'est accepter de se soumettre aux préoccupations politiques de puissances extérieures. Si, pour un petit pays, la préoccupation mercantile est une fin en soi, il n'en est pas de même pour un grand pays dont la finalité est politique. »

Je regrette de le dire : dans cette affaire, il m'apparaît que nous nous sommes conduits non comme un grand mais comme un petit pays !

Hésiter à poursuivre des expériences nucléaires peut créer le doute sur notre volonté de manifester notre dissuasion, le moment venu.

Mais cette dissuasion s'appuie également sur des hommes. Vous venez de nous dire qu'un texte d'une grande importance serait prochainement déposé sur la condition et sur la fonction militaires.

Je ne parlerai donc de la condition des militaires professionnels et de celle des engagés — puisque nous tiendrons un débat sur ce sujet — que pour rappeler que les sociétés libérales comme la nôtre doivent veiller à ne pas mépriser ou ignorer leurs forces armées, à l'inverse des sociétés socialistes ou sous-développées, car on ne supporte pas indéfiniment d'être ignoré quand on appartient aux catégories de citoyens les meilleures.

Il y a aussi la condition de l'appelé.

Il est vrai, monsieur le ministre, qu'actuellement les incohérences du recrutement et des appels tiennent pour beaucoup au chevauchement de l'immense armée des sursitaires et des jeunes gens désireux de bénéficier à juste titre des dispositions de la loi sur le recrutement que nous avons votée.

Nous nous trouvons devant une pléthore par rapport à nos besoins. Il en résulte, évidemment, dans certains cas, une aimable pagaille et, s'il est vrai que la plupart des appelés, surtout ceux servant dans des formations de combat, ont le meilleur esprit — la commission a pu s'en rendre compte en visitant des unités — il est non moins vrai que ceux qui, sous une forme ou sous une autre, ont réussi à se faire libérer du service militaire, s'en réjouissent cyniquement.

J'ajoute que lorsque cette période transitoire sera passée, vous vous trouverez quand même devant un double problème : un problème tenant aux effectifs et un problème lié à la société industrielle dans laquelle nous vivons. Le problème des effectifs est simple. En gros, une classe de recrutement est, en France, de 410.000 à 430.000 hommes ; nous n'avons besoin, dans l'état actuel des choses, que de 270.000 hommes ; compte tenu des dégagements de militaires de carrière ou d'engagés que vous prévoyez, les besoins en éléments provenant du contingent s'éleveront peut-être à 280.000.

Là, j'ouvre une parenthèse. Il existe pourtant une règle simple : tout raccourcissement de la durée du service implique une augmentation du nombre des personnels professionnels ou engagés. A quoi bon ignorer cette règle ou soutenir qu'elle ne joue plus ? Elle est constante dans toutes les armées du monde, et notamment dans la nôtre depuis 1889.

Quoi qu'il en soit, il subsistera un volant de 130.000 à 150.000 jeunes gens que vous ne pourrez pas incorporer.

Alors, que ferez-vous ? Je sais bien qu'on arrivera à prendre les plus beaux. (Rires.) Ce ne sera pas toujours évident, car les commissions de réforme fonctionnent quelquefois curieusement ! Je sais bien que vous exempterez au maximum ceux que l'on appelle les cas sociaux. Mais les cas sociaux vont se développer jusqu'à des revenus élevés. (Sourires.)

Il est une vérité du monde moderne, monsieur le ministre d'Etat : le service militaire obligatoire, universel et égal pour tous a été le résultat d'une rencontre, la rencontre de nos besoins en effectifs avant la guerre de 1914-1918 que les classes exsangues ne pouvaient pas assumer, et du lien entre ce service et l'existence d'une immense paysannerie.

Plus on entre dans l'âge industriel et plus il est difficile d'obtenir le service militaire. Ce que nous constatons n'est rien à côté de ce que connaissent les Allemands, les Italiens — parmi lesquels seuls les Calabrais et les Siciliens font leur service

militaire faute de relations — ou de ce que connaissent les Américains dont l'incorporation n'a jamais dépassé plus du sixième de la classe, même pour aller au Viet-Nam. Il faut d'ailleurs que les Français le sachent.

Ce problème est posé par le monde industriel. Je sais bien que nous allons pallier la situation en abaissant l'âge d'incorporation à dix-huit ou dix-neuf ans. Du moins, nous pouvons l'espérer. Mais il existera toujours un surplus, impossible à appeler sous les armes.

Vous m'avez déclaré l'autre jour en commission que vous n'étiez tout de même pas dans la situation des Allemands avec leurs 40.000 objecteurs de conscience par classe. Il est vrai que nous n'en comptons que mille — mille cette année ; le chiffre monte. Pourquoi reste-t-il modeste cependant ? Parce que lorsque vous étiez Premier ministre, vous avez pris la précaution de leur faire accomplir un temps de service double de celui des autres. Cela calme des ardeurs et ne conforte pas des opinions. (Sourires.)

Et puis, il y a ces formes évoluées et lucratives de l'objection de conscience qui s'appellent la coopération et l'aide technique. Il faudrait quand même le dire. Les jeunes gens se dirigent éperdument vers les pays sous-développés que nous aidons, moins parce qu'ils ont soif de charité et d'aide publique que parce qu'ils veulent échapper au service militaire tout en gagnant agréablement leur vie, en général accompagnés de leurs épouses. (Applaudissements sur divers bancs.)

Et puis la pagaille actuelle fait exempter tant d'individus qu'on se demande pourquoi ils présenteraient un dossier d'objection de conscience. Ce n'est vraiment pas la peine ; ils n'ont qu'à attendre à la maison !

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations très courtes que je voulais vous présenter. Mais veuillez — et vous êtes homme à le faire — au problème de fond posé aux sociétés libérales, à savoir le montant de ce qu'elles consentent à payer pour leur liberté et la façon dont elles sont prêtes à assumer celle-ci.

Il n'est pas vrai que dans l'état actuel de la France, du monde européen, du monde occidental tout entier, ces deux conditions soient actuellement réunies.

Il est toujours désagréable de jouer les Cassandre, et pour ceux qui écoutent, et pour celui qui tient le rôle, mais il en faut bien un. Je n'ai pas votre tempérament optimiste. Je suis un pessimiste qui croit à cette façon d'agir. Je me méfie toujours des belles situations que l'on me présente.

Votre schéma est inattaquable. Le seul point d'interrogation est de savoir ce qu'il contient réellement. J'y vois un peuple qui, par ses traditions, par ses habitudes et par l'euphorie dans laquelle il vit — et dans laquelle on s'efforce de le maintenir — imagine que l'effort militaire est un effort du passé.

Moi, je crois simplement qu'il sera toujours un effort du présent et de l'avenir. Il nous appartient de le répéter, quitte à déplaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Monsieur le ministre d'Etat, au sujet du budget que vous soumettez à l'approbation de l'Assemblée nationale, j'ai au moins autant de critiques à formuler que la plupart des rapporteurs de la majorité — bien que les leurs aient été singulièrement moins vives cet après-midi qu'elles ne le furent en commission. Seulement, moi, je ne le voterai pas !

Et pourtant, monsieur le président de la commission de la défense nationale, je n'ai, vous le savez, nullement le désir de démolir l'Etat, ni la nation !

Vous n'attendez pas j'imagine, monsieur le ministre, que je rappelle dans les quelques minutes qui me sont accordées, les positions de mon groupe. Elles sont connues car elles ont été précisées, l'an dernier, au cours de la discussion de la troisième loi de programme militaire.

Mes remarques porteront donc non sur le fond, mais sur la forme, ou, pour être plus précis, sur un comportement qui traduit un certain état d'esprit. Ce que je vais dire pourrait d'ailleurs l'être, à quelques nuances près, par un député de la majorité aussi bien que par un membre de l'opposition.

De plus en plus souvent, vous l'avez remarqué, MM. les orateurs qui s'expriment dans la discussion budgétaire soulignent dans leurs propos la difficulté, voire l'impossibilité — sous la V^e République — de remplir le rôle de parlementaire. J'évoquerai, à mon tour, cette difficulté, cette quasi-impossibilité qui concerne aussi les fonctions de commissaire de la défense nationale quand ce département ministériel est placé sous votre autorité.

Je n'aurai, pour cette démonstration, qu'à me fonder sur mon expérience personnelle.

Un membre de l'opposition n'a pas, en principe, accès aux sources d'information, aux possibilités de rencontres ou de

contacts avec des responsables militaires qui sont offertes aux rapporteurs. Il est ainsi privé d'un moyen de contrôle qui a cependant son importance.

M. Alexandre Sanguinetti, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Oh !

M. Louis Longueue. Cela rend d'autant plus indispensable la mise à la disposition de tous les parlementaires, qu'ils soutiennent ou non le Gouvernement, des divers documents publiés par le ministère d'Etat chargé de la défense nationale. Or, je constate que ce n'est pas le cas.

Il y a deux semaines environ, monsieur le ministre, vous êtes venu devant la commission de la défense nationale ; c'était la deuxième ou la troisième fois depuis le début de l'année. Au cours de cette réunion je me suis étonné que la récente brochure analysant le projet de budget 1972 dans l'optique des travaux de rationalisation des choix budgétaires effectués par votre département pour la première fois cette année n'ait pas été communiquée aux membres de la commission.

Je m'en étonnai d'autant plus que deux journaux de grande information, *Le Figaro*, puis *Le Monde*, avaient, plusieurs jours auparavant, consacré chacun un long article à ce document, en indiquant qu'il avait été adressé à tous les parlementaires. Ce qui augmentait encore mon étonnement, c'est que vous écriviez vous-même dans une lettre de présentation que « les travaux de rationalisation des choix budgétaires sont très importants pour la gestion des armées et la connaissance par le Parlement de cette gestion ».

Vous avez bien voulu vous excuser de l'insuffisance de la diffusion de ce texte et avez pris l'engagement de nous l'adresser. Je l'ai effectivement reçu, mais samedi dernier seulement.

Je ne crois pas avoir, à ce sujet, le droit d'invoquer une attitude systématique de mise à l'écart de l'opposition qui serait le fait du Gouvernement. En effet, j'ai reçu en temps voulu, comme tous les parlementaires, l'intéressante brochure exposant le bilan de l'activité de M. le Premier ministre et dont il avait, lui aussi, annoncé l'envoi par un communiqué de presse.

Cette différence me conduit donc tout naturellement à mettre en cause non une attitude gouvernementale, mais le comportement d'un ministre.

Le Parlement ayant le droit d'être informé, c'est vous, monsieur le ministre, qui avez le devoir de le faire pour ce qui concerne votre département, et il faut bien reconnaître que vous ne déployez dans ce sens qu'une ardeur modérée. Pour être au courant de vos décisions, mieux vaut la lecture de la presse que vos rares auditions devant la commission de la défense nationale.

Voici mon deuxième exemple. Il existe un comité de prix de revient des fabrications d'armement. Ce comité, aux termes de l'article 1^{er} du décret du 14 avril 1966, examine les prix de revient des matériels d'armement fabriqués dans les établissements de l'Etat. Il dispose d'un pouvoir d'enquête très poussé, puisqu'il peut se faire communiquer les comptabilités financières et industrielles des établissements, convoquer les responsables, apprécier les écarts entre les prévisions budgétaires et les coûts.

Bref, le comité de prix de revient est un organisme d'investigation très intéressant, auquel les parlementaires sont d'ailleurs associés, puisque deux députés et un sénateur en font partie. Hélas, leur présence n'a guère d'utilité pour le Parlement qui les désigne : ils sont tenus au secret !

C'est là un curieux exemple, tout à fait étrange en démocratie, d'un mandat dont les titulaires n'ont pas le droit de rendre compte. Les rapporteurs de la loi de programme militaire, en particulier M. Hubert Germain, avaient d'ailleurs appelé votre attention, en 1970, sur cette anomalie et vous aviez promis d'étudier la question. Sans doute la question est-elle toujours à l'étude ?

Le décret portant création du comité des prix de revient avait pourtant esquissé une solution. Ce texte, dont vous avez été, je le rappelle, cosignataire, prévoit que le comité « fait chaque année un rapport d'ensemble qui est publié au *Journal officiel* ». Or, cette obligation, sauf une seule fois, n'a pas été respectée.

Je vous ai demandé par deux questions écrites successives quelle était la raison de ce refus de respecter une règle que vous vous êtes à vous-même imposée. En effet, ou bien la publication de ce document, qui serait très utile à l'information du Parlement et de l'opinion publique, est possible, et dans ce cas pourquoi n'a-t-elle pas lieu ? Ou bien, pour diverses raisons, elle est impossible ou inopportune et, dans ce cas, il vous appartient de modifier ou d'abroger le texte.

Telle est la question que je me suis permis de vous poser. J'attends toujours une réponse.

Et voici, monsieur le ministre, un troisième exemple qui illustre encore votre comportement à l'égard des parlementaires.

Il existe un moyen de contrôle parlementaire de portée sans doute très limitée : les questions écrites. A ce sujet, l'article 139 du règlement de notre Assemblée dispose que : « les réponses

des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions ». « Toutefois », est-il ajouté dans le même article, « les ministres ont la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ».

Du 13 mars au 3 juillet, soit pendant quatre mois de cette année, je vous ai adressé, monsieur le ministre, seize questions écrites, qui portaient sur les sujets les plus divers, allant du service national à la société des poudres en passant par la gendarmerie. Une question en moyenne par semaine, cela n'a rien d'excessif !

Sénateur sous la IV^e République, vous étiez vous-même beaucoup plus fécond ; par ailleurs, les statistiques montrent que de tous les ministères, vous êtes, avec votre collègue des affaires étrangères, un de ceux qui sont les moins « questionnés ». Faut-il croire que vous êtes également celui qui répond avec le moins de diligence ?

J'ai fait mes comptes : sur les seize questions dont j'ai parlé, aucune, je dis bien « aucune », n'a reçu de réponse dans le délai réglementaire d'un mois. Voilà un pourcentage qui vous situe nettement en dessous des 11 p. 100 de questions écrites recevant réponse dans le mois qui suit, pourcentage dont cinq présidents de commission ont fait état au mois de juillet dernier, dans un manifeste qui a fait alors quelque bruit !

J'ai reçu, le 5 octobre, une réponse à une question posée le 20 mars. J'attends toujours votre réponse à deux questions adressées les 23 et 25 juin.

Cependant aucune de ces deux questions n'imposait de recherches particulièrement longues ou difficiles ; aussi bien, ne vous êtes-vous pas prévalu de la disposition du règlement qui vous permet, c'est normal, de demander un délai supplémentaire d'un mois.

Je n'incriminerai pas, comme on le fait trop souvent, la lenteur des services. La solution me paraît devoir être cherchée ailleurs. Loin de moi l'idée de vous faire un procès d'intention, mais vous avez un sentiment trop exclusif de votre responsabilité ministérielle pour que je ne me sente pas autorisé à penser que si vos services ne soumettent pas à votre signature les réponses dans le délai requis, c'est vraisemblablement par manque de directives dans ce sens de votre part. Cela témoigne d'un état d'esprit que je ne suis pas seul à avoir constaté.

Lorsque tel ou tel membre appartenant ou non à la majorité de la commission de la défense nationale vous adresse verbalement ou par écrit des propos semblables à ceux que je viens de tenir, vous lui reprochez d'être un nostalgique du régime d'assemblée. Vous allez peut-être m'accuser à mon tour de chanter l'air de la susceptibilité parlementaire.

Malheureusement, le comportement que je déplore n'affecte pas seulement les membres de l'Assemblée nationale. Après tout, soyons réalistes, cela n'aurait qu'une importance relative compte tenu du rôle purement figuratif assigné au Parlement dans la Constitution, telle qu'elle est appliquée.

Il est peut-être plus grave que ce comportement se manifeste aussi lorsque vous jouez le jeu de la concertation. Ce fut, semble-t-il, le cas avec le conseil supérieur de la fonction militaire, dont les membres ont été fort mécontents, le 13 juillet dernier, d'être convoqués pour entendre lecture d'une note dont ils avaient déjà pu prendre connaissance, avant d'entrer en séance, dans la première édition du journal *Le Monde*.

Ainsi traitez-vous, monsieur le ministre, les militaires comme les parlementaires, en dédaignant ce qu'ils peuvent dire ou penser. Croyez-vous vraiment qu'il soit utile et nécessaire, en France, de gouverner ainsi ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me bornerai à présenter quelques brèves observations avec la double préoccupation de ne pas répéter ce qui a déjà été dit et de respecter le temps de parole qui m'a été imparti dans la discussion d'un budget enlevé au pas de course ou, plus exactement, au pas de charge.

Le budget qui nous est soumis offre d'incontestables sujets de satisfaction : un effort de clarté et de logique dans la présentation grâce à un document analytique annexe qui est très utile, même s'il nous a été transmis avec retard ; le respect de la loi de programme que n'ont pas facilité les hausses de prix qui sont intervenues, lesquelles ne manqueront d'ailleurs pas de poser des problèmes plus difficiles encore à partir de 1973 ; une amélioration de la situation des personnels et le souci d'un meilleur entretien des matériels.

A côté de ces sujets de satisfaction existent des sujets d'inquiétude. J'en vois essentiellement trois. L'un est de circonstance : l'appel du contingent. On en a beaucoup parlé, le président de notre commission notamment. Je ne m'y étendrai donc pas.

Nous nous trouvons dans une période de chevauchement délicate. En effet, nous vivons la fin d'un régime ancien et entrons dans un régime nouveau, caractérisé principalement par un avancement de l'âge d'appel.

Il en résulte une pléthore de jeunes recrues dont on ne sait que faire. On résout ce problème tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, par exemple par des dispenses accordées un peu à tort et à travers. Il s'ensuit des anomalies et des injustices qui choquent une population très attachée à une égalité formelle.

Durant cette période transitoire, des mesures spéciales s'imposent. Plusieurs solutions sont possibles.

On peut envisager des exemptions plus nombreuses, à condition qu'elles soient équitablement accordées selon des règles définies à l'avance.

On peut aussi envisager un appel massif de plusieurs classes pour un service national de très courte durée et des tâches qui ne seraient pas toutes de nature militaire. Mais cette formule se heurte à des difficultés tant financières que d'encadrement.

Une autre solution, plus radicale encore, consisterait à exempter de tout service militaire les jeunes gens nés entre telle et telle date.

M. Marc Bécem. Mieux vaudrait exempter les soutiens de famille !

M. Raymond Dronne. La mesure à laquelle je fais allusion a déjà été prise dans le passé et ce serait peut-être encore la meilleure façon de se tirer de cette situation.

Quoi qu'il en soit, tel qu'il se présente actuellement, le problème appelle de toute urgence une solution nette et équitable.

Le matériel de l'armée de terre pose, lui aussi, un important problème. On l'a déjà traité et on y reviendra peut-être.

On affirme que nos matériels dits conventionnels, en particulier les blindés, sont excellents. Ils sont incontestablement de bonne qualité. Mais nous autres, Français, nous avons une étrange manie, celle du perfectionnisme. Quand nous concevons un matériel, nous cherchons toujours à l'améliorer, à le perfectionner, même quand les fabrications sont déjà commencées. Il en résulte de multiples inconvénients, en particulier une augmentation très importante des prix de revient, et beaucoup de complications.

A quels critères doivent répondre les véhicules de l'armée de terre ? Les engins ne doivent pas être trop sophistiqués, trop compliqués. Il ne faut pas oublier qu'ils sont conçus pour faire la guerre, c'est-à-dire pour évoluer sur tous les terrains et par tous les temps. Ils sont appelés à subir des chocs, à « en voir de dures », comme on dit.

Ces matériels doivent présenter un certain nombre de caractéristiques : ils doivent être simples, robustes, posséder une importante réserve de puissance pour pouvoir se tirer rapidement et facilement des mauvaises situations.

En Allemagne, les véhicules qu'utilise la Bundeswehr possèdent incontestablement ces qualités, les nôtres moins.

Il faut aussi disposer de matériels en nombre suffisant, car le combat est un gros consommateur de véhicules et d'engins. Une armée moderne, pour être efficace, doit avoir une maintenance importante, immédiatement disponible.

Du moral, on a beaucoup parlé ; aussi n'y insisterai-je pas.

Un général russe, de l'ancien ou du nouveau régime — je ne sais plus — qui commandait une école militaire, avait l'habitude de répéter à ses élèves officiers : « Donnez-moi des gars qui n'ont pas peur de se faire casser la gueule et je vous ferai de la bonne tactique ».

Ce général n'avait que partiellement raison. Avoir des gars qui n'ont pas peur est une condition indispensable, mais elle n'est pas suffisante ; il faut encore autre chose.

Dans certaines unités, il est des gens qui répondent à ce critère, mais je ne pense pas que ce soit le cas dans toutes.

Oui, ce moral est absolument indispensable. Quelle que soit la qualité de vos cadres, officiers et sous-officiers, quelle que soit la qualité de vos techniciens et de vos armements, vous n'obtiendrez rien de l'armée si vous n'avez pas, pour servir vos armes et vos matériels, des hommes décidés à se battre et à consentir le sacrifice de leur vie.

Comme l'ont dit M. Le Theule, en présentant son rapport, et le président de notre commission, au cours de son intervention, cet état d'esprit implique une formation morale et civique en même temps que la volonté de défendre son pays et la liberté. Cette formation, l'enfant ne la reçoit plus. N'est-il pas indispensable de la lui donner dès l'école ? Mais je n'insisterai pas sur ce point qui a déjà été développé à plusieurs reprises.

Avant de conclure, monsieur le ministre d'Etat, je vous ferai part de mon angoisse.

L'heure est à la détente et à la paix. C'est heureux, et j'espère que cela continuera. Mais on ne sait jamais : l'histoire connaît des retournements ; on l'a vu à certaines époques. Nous pouvons nous trouver demain ou après-demain devant un péril grave, devant une menace d'agression.

Je pose alors cette question : notre défense est-elle, dans les conditions actuelles, valablement assurée ?

Notre système de défense repose essentiellement sur notre force nucléaire stratégique, dont la mise en place s'effectue selon le calendrier prévu. Quand cette mise en place sera achevée, nous disposerons — nous en disposons déjà, nous dit-on — des moyens de nature à décourager un agresseur éventuel. La crainte de la riposte l'incitera à renoncer à nous attaquer.

Mais pour qu'il y ait une dissuasion véritable, un certain nombre de conditions techniques et psychologiques doivent être remplies.

Les conditions techniques sont la puissance des moyens et leur nombre. Or les moyens de la France sont et seront très inférieurs à ceux des deux très grandes puissances mondiales. A cette disproportion s'ajoutent d'autres handicaps : manque d'espace où disperser notre force de dissuasion ; concentration de nos points vitaux sur une petite surface et donc vulnérabilité ; absence de moyens de protection contre les effets des explosions, même contre les simples retombées ; inexistence de la protection civile.

Vous me répondrez sans doute, monsieur le ministre, que les sous-marins atomiques vont nous permettre de disperser nos moyens de riposte.

Mais nous n'aurons au mieux, en 1980, que cinq sous-marins atomiques. Qu'est-ce en comparaison de la flotte dont disposeront les grandes puissances ? Le fait est que la crédibilité de notre force de dissuasion apparaît très faible en raison de la disproportion des moyens, du déséquilibre des forces en présence.

Dans l'état actuel des choses, en attendant un désarmement général, simultané, progressif et contrôlé, nous ne pouvons pas assumer réellement notre défense sans armement nucléaire. On peut le déplorer mais on doit l'admettre.

La réalisation de cet armement, en quantité suffisante pour rendre crédible notre force de dissuasion, excède les seules possibilités de la France. Elle est à la mesure de l'Europe unie.

L'Europe unie pourra assurer une défense d'autant plus urgente et nécessaire que les Etats-Unis d'Amérique paraissent décidés à poursuivre leur désengagement.

Je suis de ceux qui veulent faire l'Europe sans défaire la France. Une défense à l'échelle européenne ne nous permettra pas de réduire nos dépenses militaires, au contraire ; M. le président de la commission de la défense nationale l'a justement rappelé tout à l'heure. Cette défense européenne répond à un impératif de sécurité. Elle nous donne une assurance contre l'invasion. Elle est la meilleure garantie de notre indépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Mesdames, messieurs, les crédits dont nous discutons ont été intitulés : crédits de « défense nationale ». Cette dénomination révèle qu'on croit, ou qu'on veut faire croire, que la sécurité de la France, son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance dépendent uniquement des forces militaires, donc de l'importance des crédits militaires.

Nous estimons, au contraire, comme le dit le programme de gouvernement du parti communiste, que, « dans les conditions de notre temps, les moyens militaires ne représentent qu'un élément, encore indispensable mais limité, de la sécurité nationale, qu'une politique active et conséquente de paix, en promouvant en particulier la sécurité collective, le désarmement avec la destruction des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques en est le facteur déterminant le plus efficace et qu'une telle politique gagnerait à la France des amitiés qui ont valeur de défense nationale ».

Plus loin, ce programme précise : « Le seul moyen d'éviter la destruction de la France par la guerre nucléaire est d'empêcher cette dernière d'éclater. »

Le Gouvernement affirme qu'il poursuit le même dessein par la constitution de la force de riposte nucléaire, à laquelle il attribue une vertu dissuasive quasi absolue. Ce raisonnement n'est que la réédition moderne de l'adage latin *si vis pacem, para bellum* — si tu veux la paix, prépare la guerre — adage qui n'a cessé d'être infirmé par les faits depuis deux mille ans.

Si un Hitler, disposant de la puissance nucléaire, était décidé à attaquer notre pays, hésiterait-il à le faire parce que nous le menacerions de détruire ses cités ? Il se présenterait, au contraire, comme étant en cas de légitime défense et tenterait de frapper lui-même le premier la force nucléaire française.

Si les Etats-Unis ne se sont servis, ni en Corée ni en Indochine, de la bombe atomique, ce n'est pas par crainte d'une riposte nucléaire — elle était inexistante — mais parce qu'ils étaient conscients que l'emploi de cette arme de génocide contre des adversaires qui en étaient dépourvus aurait soulevé contre eux la réprobation du monde entier.

Quelle que puisse être la puissance destructrice de la force de frappe française, elle ne peut préserver ni la sécurité de la France, ni la paix. Son existence constitue même un danger

mortel pour notre pays parce qu'elle risque de justifier une attaque nucléaire préventive qui, vu l'exiguïté relative du territoire national et la densité de sa population, ferait de l'hexagone un immense désert.

Aussi notre programme de gouvernement affirme-t-il que « la renonciation de la France à la stratégie nucléaire dans le cadre d'une action résolue en faveur du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale est un impératif de défense nationale authentique ».

Ce programme prévoit l'arrêt immédiat des fabrications et des essais, et des mesures pour aboutir à la suppression ou à la reconversion à des fins pacifiques des matériels, des usines et des bases militaires nucléaires.

Si une telle position était adoptée aujourd'hui, on économiserait en 1972 la somme de 4.746 millions de francs. Mais, surtout, les importantes capacités matérielles et humaines, stérilisées aujourd'hui dans cette tâche improductive, pourraient être employées à des tâches productives utiles, contribuant ainsi à l'élévation du potentiel économique de notre pays et à la satisfaction des besoins des masses laborieuses. Or ce sont, là aussi, deux facteurs importants de la défense nationale, considérée dans son sens général.

Mais pour en revenir à ce moyen essentiel de défense nationale que devrait être une politique active de paix, de sécurité collective, tendant à promouvoir le désarmement nucléaire et le désarmement général, simultané et contrôlé, il semble que le pouvoir actuel ne soit pas pressé d'y parvenir.

Le Président de la République, dans sa conférence de presse du 23 septembre dernier, a exprimé son désaccord avec le gouvernement de Bonn à propos de la réduction équilibrée des forces. Cela a fait dire justement à un commentateur que M. Pompidou semblait vouloir une « détente armée ». A quoi je suis tenté de répondre, pour reprendre une formule chère à M. le ministre d'Etat, que l'on ne peut pas vouloir à la fois une chose et son contraire. Ceux qui refusent que la détente se concrétise par une réduction des armements seraient vite suspects de ne pas vouloir non plus la détente.

Mais pourquoi ces réticences, monsieur le secrétaire d'Etat ? Pourquoi la persistance de votre refus de participer à la conférence du désarmement ? Ne serait-ce pas parce que la course aux armements et les exportations d'armes constituent pour les monopoles une source de profits colossaux et que le Gouvernement actuel ne veut ni ne peut rien refuser au Marcel Dassault, aux Matra et Kressier, aux Thomson-Brandt, à la C. S. F., ni aux groupes bancaires auxquels ils sont intégrés ?

Vous faites de nos attachés militaires des représentants de commerce gratuits des fabricants d'armes, et vous instruisez dans nos écoles et dans nos camps, aux frais des contribuables français, les personnels des Etats étrangers qui acceptent d'en acheter.

Pour que leur exportation soit plus facile et pour qu'ils puissent être vendus moins cher à l'étranger, certains matériels sont payés plus cher par notre administration. D'autres nous coûtent plus cher parce qu'on les modifie pour tenir compte des caractéristiques exigées par les clients étrangers et qui n'avaient pas été réclamées par les utilisateurs français.

Ainsi, l'interpénétration des monopoles et de l'Etat rend impossible une politique extérieure au service de la défense nationale parce qu'au service de la sécurité nationale, en même temps qu'elle influence de façon négative les choix de la politique militaire.

Les moyens militaires ne représentent qu'un élément limité mais encore indispensable de la sécurité nationale, disons-nous dans notre programme de gouvernement, et nous y énonçons une série de principes à observer si l'on veut que cette force soit valable, totalement au service de la nation, et pour que soit assurée la liaison la plus étroite et la confiance réciproque entre le peuple et l'armée.

Le premier de ces principes est que l'armée sera exempte des missions de maintien de l'ordre public ainsi que des missions de caractère colonialiste et impérialiste. Sauf exception éventuellement imposée dans le cadre de la sécurité collective, « elle recevra pour seule mission la défense du territoire national ».

Or, dans la présentation nouvelle du projet de budget pour 1972, établie selon le modèle américain, il est reconnu que les forces de la défense opérationnelle du territoire ont pour mission l'ordre public. Le même texte désigne comme « forces d'action extérieure » celles qui interviennent dans les anciennes colonies en vertu d'accords d'assistance, c'est-à-dire, comme au Gabon et au Tchad, pour y protéger des gouvernements qui conviennent aux compagnies coloniales, qui pillent les richesses de ces pays.

Plusieurs orateurs se sont émus de la baisse du moral de l'armée et du manque d'enthousiasme du peuple pour l'armée.

Tout en tentant de minimiser ces craintes, monsieur le ministre d'Etat, vous avez reconnu, devant la commission, que les sources de recrutement des engagés tarissent lorsqu'il y a plein emploi, ce qui confirme bien que le métier militaire ne représente qu'un pis-aller pour les travailleurs. Il en est de même pour les jeunes gens issus des classes moyennes et de la bourgeoisie. Les polytechniciens le prouvent lorsque, à la fin de leurs études, ils se détournent de l'armée. Il paraît aussi que, pour aller au bal, les élèves de Saint-Cyr portent des perruques à cheveux longs, peut-être pour ressembler aux autres jeunes, mais peut-être aussi pour éviter d'être repérés comme militaires.

Vous aurez beau rechercher des palliatifs de propagande pour combler le fossé qui se creuse entre l'armée et la nation, aussi longtemps que les forces armées devront accomplir des missions de « maintien de l'ordre » ou de caractère colonialiste et impérialiste, aussi longtemps qu'elles apparaîtront comme un instrument entre les mains de la classe dirigeante, au service de ses intérêts égoïstes, vous n'y parviendrez pas !

Dans un autre débat, à propos d'un amendement que j'avais déposé, vous avez refusé brutalement d'inscrire dans la loi que l'armée ne devait pas intervenir dans les conflits sociaux. Récemment, un jeune appelé qui a refusé de jouer les briseurs de grève s'est vu infliger soixante jours d'arrêts de rigueur, et il doit comparaître devant un tribunal militaire.

Comment voulez-vous que les ouvriers, les salariés puissent, devant de tels faits, croire aux belles paroles qui leur présentent l'armée telle qu'elle devrait être, telle que nous l'avons voulue au lendemain de la Libération, c'est-à-dire comme un instrument au service exclusif de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la France ?

C'est votre conception du rôle et des missions de l'armée qui est la cause essentielle du désintérêt d'une bonne partie du peuple envers l'armée, que tant de militaires de carrière ressentent douloureusement.

C'est votre conception qui vous conduit à accroître exagérément le nombre des officiers et sous-officiers de carrière par rapport aux effectifs du contingent, à négliger le rôle des réserves et à pratiquer une discrimination politique dans le choix et l'avancement des cadres.

A cette cause d'indifférence, voire de méfiance envers l'armée, s'ajoutent l'absence de véritable démocratie et l'injustice sociale.

C'est seulement, comme le propose notre programme, lorsque les décisions concernant l'avenir de la nation seront prises, à tous les échelons, par les élus, reflétant la réalité des aspirations du peuple, c'est seulement lorsqu'il n'y aura plus de sélection sociale pour l'accès à l'enseignement supérieur, plus de chômage parmi les jeunes, ni d'insécurité du lendemain pour les travailleurs des villes et des champs, lorsque les instruments essentiels de production ne seront plus entre les mains d'une infime minorité au service unique de leur profit, mais lorsqu'ils appartiendront à la nation pour toujours mieux satisfaire les besoins matériels et culturels de tous, que l'idée de patrie trouvera son sens véritable, son rayonnement, et que la nécessité de défendre cette patrie s'imposera d'elle-même.

Devant les incertitudes de l'heure, la discussion des crédits militaires aurait dû être l'occasion d'un grand débat sur les problèmes de fond. Cela eût été d'autant plus nécessaire que ces crédits passeront, en 1972, à 31.205 millions de francs, en augmentation de 8,1 p. 100, qu'ils constituent 17,6 p. 100 du total des dépenses de l'Etat et que la sous-évaluation des hausses de prix, constatée par les rapporteurs pour avis, justifie la crainte qu'ils ne soient largement dépassés.

L'accroissement de plus de 14 p. 100 des autorisations de programme nous annonce un nouveau bond des crédits militaires pour les prochaines années.

Le Gouvernement n'a pas voulu ce large débat puisque, en plaçant la discussion de ce projet de budget en fin de journée, il en réduisait la durée à cinq ou six heures, ce qui ne laisse au groupe communiste que quinze minutes de temps de parole, nous empêchant ainsi d'expliquer comment nous voyons l'articulation entre l'armée active permanente et les réserves, et pourquoi nous préconisons que la durée du service militaire tende à se rapprocher de la période de formation du soldat, c'est-à-dire de six mois.

Aussi, avec notre programme, nous allons porter ce débat devant le pays. C'est devant lui que nous expliquerons pourquoi nous désapprouvons votre politique militaire, pourquoi nous réclamons la nationalisation des industries de l'armement et pourquoi la démocratisation des institutions et de l'armée, la politique de progrès social et de nationalisation des monopoles, la politique active de paix que nous voulons, constitueraient les éléments de base d'une défense nationale efficace. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. d'Aillères.

M. Michel d'Aillières. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de la discussion de la troisième loi de programme d'équipements militaires, mes amis républicains indépendants et moi-même avons eu l'occasion de discuter des différents programmes d'armement et de vous exprimer notre accord sur la politique de défense suivie par la France, en vous précisant que si nous acceptions la poursuite des programmes d'armement nucléaire capable de garantir notre indépendance nationale, nous demandions que cela ne fût pas au détriment des systèmes de force dits « classiques », que nous estimons également indispensables pour la crédibilité de notre défense.

Cette position ne peut que se trouver renforcée à un moment où l'éventualité d'un certain désengagement américain risque de poser différemment le problème de la défense européenne.

Les crédits d'équipement qui figurent dans les projets de budgets militaires pour 1972 correspondent assez exactement à la tranche prévue par la loi de programme, c'est-à-dire de certains ajustements inévitables. Aussi ne m'étendrai-je pas sur ces problèmes.

Je rappelle, après les rapporteurs et contrairement à certaines affirmations dont la bonne foi n'est pas toujours la caractéristique essentielle, que le budget militaire français, pour 1972, avec 31.205 millions de francs, est en augmentation de 8,14 p. 100 par rapport à celui de 1971, alors que l'augmentation générale du budget est de 9,80 p. 100, et celle de la production nationale de 9,30 p. 100.

En outre, les dépenses militaires, au sein desquelles les armements nucléaires occupent une place de 22 p. 100 environ, ne représentent que 17 p. 100 du budget total, et 3,15 p. 100 du produit national brut.

Autrement dit, si ces dépenses augmentent en valeur absolue, elles continuent de décroître en valeur relative, et l'effort consacré par la France à sa défense, par rapport à son produit national, est inférieur à celui de la plupart des autres pays, dont aucun, même parmi ceux qui font profession de « neutralité », n'a jugé possible de renoncer à cette mission essentielle des Etats.

Les quelques remarques que je voudrais présenter concernent le budget de fonctionnement — qui représente 53 p. 100 de l'ensemble — et, à travers lui, certains problèmes d'ordre moral auxquels nous attachons, mes amis et moi, beaucoup d'importance, mais auxquels nous attribuons des causes très différentes de celles que l'orateur qui m'a précédé à cette tribune a exprimées.

Ces problèmes sont, me semble-t-il, de deux ordres.

On constate d'abord une certaine désaffection des Français pour leur armée et pour tout ce qui concerne la défense nationale.

Je regrette très profondément, monsieur le ministre, croyez-le bien, de ne pouvoir partager complètement votre optimisme.

Le nombre des candidats aux écoles militaires s'est réduit depuis plusieurs années; celui des engagés, surtout à long terme, stagne, quand il ne diminue pas, et l'ambition d'un certain nombre de jeunes — d'autres l'ont rappelé avant moi — est de trouver un moyen d'échapper au service national.

Une certaine propagande antinationale joue sans doute un certain rôle dans cet état d'esprit, mais il existe d'autres causes, et le mauvais fonctionnement du service national peut certainement être mis en cause.

En effet, dans les centres de sélection où passent les jeunes Français, on donne souvent une piètre image de l'armée et parfois même on dissuade en quelque sorte ces jeunes d'accomplir ce service.

Que dire de certaines pratiques actuelles des services du recrutement, lesquels adressent aux jeunes gens des cartes les avisant qu'ils sont exemptés alors qu'ils avaient précédemment été reconnus aptes, en leur demandant s'ils tiennent vraiment à être incorporés, et cela dans le même temps où des cas valables d'exemption sont refusés?

M. André Fanton, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Non!

M. Michel d'Aillières. Je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, de maintenir ce que je viens de dire, mais des cas nous sont très fréquemment rapportés, aux uns et aux autres, et ils sont analogues à celui dont je viens de parler.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que nous nous trouvons en ce moment dans des conditions difficiles, car, en plus des étudiants qui arrivent à l'expiration de leur sursis, il faut incorporer les jeunes gens, plus nombreux qu'il n'était prévu, qui veulent devancer l'appel. Mais il faut remédier à cette situation qui provoque certainement un effet déplorable.

Lorsqu'un jeune homme a réussi à être incorporé, il éprouve souvent une déception au cours des douze mois qu'il passe dans une unité, car, dans certaines d'entre elles, les appelés ont l'impression de perdre leur temps et d'être sous-employés.

Trop souvent, lorsque nous visitons des unités, nous entendons les cadres se plaindre de l'insuffisance des moyens d'instruction dont ils disposent, notamment en ce qui concerne le carburant et le potentiel des matériels. Je me réjouis que, dans ce projet de budget, une augmentation des crédits soit prévue.

Il me semble très regrettable de réaliser des économies dans ce domaine, car il ne sert à rien de posséder des armements modernes, si les hommes qui doivent les servir n'ont ni la formation ni le moral nécessaires.

Je sais que, dans certaines unités, des efforts ont été accomplis pour rendre le service plus intéressant, et je m'en réjouis. Mais trop de cas contraires nous sont, hélas! signalés et je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être très attentifs à cette question.

Le second point que je veux aborder concerne le malaise qui existe aussi, au sein même des armées, parmi les personnels officiers et sous-officiers.

Cette situation n'est évidemment pas nouvelle et, depuis longtemps, les parlementaires appellent l'attention du Gouvernement sur cette question, qui concerne non seulement la situation matérielle des personnels qui ressentent, à tort ou à raison un certain complexe à l'égard de leurs homologues civils, mais aussi l'inquiétude suscitée par les mesures de déflation d'effectifs et par les projets de réforme dont on parle trop souvent.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous êtes très conscient de ces difficultés et je vous remercie d'avoir pris, à l'occasion de l'élaboration des derniers budgets, des mesures qui permettent un certain rattrapage des soldes, notamment pour les sous-officiers qui constituaient certainement l'une des catégories les plus défavorisées.

Le projet de budget qui nous est proposé permet la poursuite de ce rattrapage qui devrait être terminé en 1974, et nous souhaitons que ce délai déjà long soit respecté. Il prévoit aussi l'amélioration des indices de solde des catégories C et D, une très légère augmentation de l'indemnité pour charges militaires et l'octroi de bonifications d'ancienneté pour remplacer les campagnes disparues.

Ces mesures vont certainement dans la bonne direction et nous nous en réjouissons, mais elles ne suffiront pas à effacer d'autres motifs d'inquiétude.

En effet, les réductions d'effectifs que vous avez annoncées et que nous avons effectivement votées, je le reconnais, monsieur le ministre d'Etat, sont considérées par certains comme un nouveau dégageant des cadres, et beaucoup s'interrogent sur sa motivation et sur ses limites. Il importe que vous fournissiez aux intéressés toutes les précisions qu'ils sont en droit d'attendre.

Il en est de même pour les réformes de structure qui sont annoncées depuis plusieurs années et dont tout le monde — ou presque — ignore le contenu. On parle de concentrations, de suppressions d'organismes, de déplacements d'unités. Cette incertitude est mauvaise, car toutes les hypothèses peuvent être échaudées et les craintes sont nombreuses.

Je souhaite que nous soyons informés des modalités de cette réforme et qu'elle ne se traduise pas par un nouvel allègement du dispositif territorial, qui éloignerait encore l'armée de la nation.

Vous avez fourni l'autre jour, monsieur le ministre d'Etat, un certain nombre de précisions à la commission de la défense nationale — vous venez de les renouveler partiellement — qui ont apaisé en partie nos inquiétudes.

Il est nécessaire que vous informiez le Parlement, l'armée et le pays de vos intentions, pour que les personnels militaires soient plus confiants dans leur avenir et pour que les Français sachent aussi que ceux d'entre eux qui ont accepté de servir notre pays, qui en assurent sa défense et son indépendance, ont droit aujourd'hui, comme hier, à leur gratitude et à leur considération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Mario Bénéard.

M. Mario Bénéard. Tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, dans l'exposé si clair que vous nous avez présenté, vous avez observé que la recherche d'une meilleure utilisation des crédits de votre budget passerait sans doute par une réforme des méthodes de gestion et impliquerait également une révision du contenu et des conditions d'utilisation du patrimoine des armées. Ce sont précisément les deux points que j'aborderai rapidement ce soir ne serait-ce que parce qu'il me paraît que, dans cette affaire, le ministère des armées a une attitude exemplaire qui mérite d'être soulignée.

En effet, s'il est d'usage aujourd'hui, dans les différentes administrations, de parler de réforme administrative, de réforme des conditions de gestion, de meilleure utilisation des crédits, je suis très frappé de constater que c'est sans doute encore rue Saint-Dominique qu'a été accompli à cet égard l'effort de réflexion le plus important.

Tout d'abord, monsieur le ministre d'Etat, je rappelle ce que vos technocrates — car il y en a chez vous comme dans d'autres maisons — ce que vos spécialistes, en tout cas appellent le système « 3 P.B. ». Sous ce sigle un peu rebutant, qui signifie « planification, programmation et préparation du budget », j'ai cru comprendre qu'il y avait la mise en place de méthodes permettant d'assurer une meilleure cohérence entre les missions qui sont confiées à la Défense nationale et à ses responsables et les moyens dont ceux-ci disposent. Il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous acceptiez de nous donner sur ces méthodes du « 3 P.B. » des indications complémentaires car, quel que soit le côté un peu aride des termes, il m'a semblé qu'elles étaient intéressantes et que d'autres administrations pourraient utilement s'en inspirer, notamment celles dont le volume des dépenses égale ou dépasse celui de votre département.

Je rappellerai également les conclusions que la commission d'étude des structures de la défense nationale a déposées, et qui tendent à la déconcentration nécessaire des pouvoirs et des moyens.

J'ai, en effet, été très frappé de constater que le ministère de la défense nationale avait, en matière de déconcentration, des conceptions originales dont, à la vérité, je n'ai pas trouvé l'équivalent ailleurs. Je souhaite, bien entendu, me tromper sur ce point, mais il m'a semblé que c'est seulement dans votre département, monsieur le ministre, que la notion de déconcentration a été abordée sous son seul vrai jour, c'est-à-dire la déconcentration des responsabilités et une mise à l'épreuve de ces responsabilités.

En effet, vous avez prévu qu'à certains échelons, que vous avez appelés « centres de décision et de responsabilité », les autorités compétentes seraient chargées d'établir leur budget en fonction des missions qui leur sont confiées et des objectifs qui leur sont désignés, bien entendu, dans les limites de l'enveloppe qui leur serait impartie. Vous avez donc associé la responsabilité d'établissement d'un budget à celle d'un objectif. Associer déconcentration et gestion par objectif, voilà une notion qui me paraît toute nouvelle et sur laquelle je souhaite personnellement que vous nous apportiez, monsieur le ministre, le plus d'éclaircissements possible, ne serait-ce que pour que nous comprenions mieux pourquoi des tentatives semblables n'ont pas été mises en œuvre dans d'autres maisons que la vôtre.

En adoptant le système du contrôle *a posteriori*, vous avez manifesté une confiance en vos collaborateurs et en vos subordonnés qui les honore et qui vous honore. Cette notion de confiance dans la gestion des personnels et dans l'utilisation d'une politique de déconcentration fait plaisir; je regrette qu'elle soit si peu répandue.

Enfin, vous avez entrepris une réforme des modalités d'intervention et de gestion des services afin d'en alléger les coûts réels; réforme plus classique, sans doute, mais néanmoins indispensable. Sur ce point également, il serait intéressant de connaître les résultats des expérimentations entreprises.

Au total, en s'adaptant de cette manière aux conditions nouvelles créées par la politique de dissuasion, en allégeant ces structures, par en diminuer les coûts, en tirant le meilleur parti des méthodes modernes de gestion et en faisant appel à la notion de responsabilité plus qu'à celle de contrainte, votre administration, monsieur le ministre, donne un exemple encourageant auquel il était juste, me semble-t-il, de rendre hommage.

Mais la défense nationale doit également tenir compte de nécessités internes indépendantes du contexte international. Je voudrais donc brièvement évoquer les quelques problèmes relatifs au patrimoine immobilier des armées.

Je distinguerai à cet égard trois séries de problèmes qui me paraissent être confondus dans divers articles de presse. C'est d'abord le problème, relativement simple, des créations, c'est-à-dire des ajouts au patrimoine immobilier. Il s'agit de savoir si les terrains que l'armée désire acquérir répondent à des besoins et si ces besoins n'entrent pas en concurrence avec ceux d'autres collectivités.

En second lieu, il faut distinguer les biens que l'on utilise effectivement et les autres. S'agissant des premiers, il me paraît important de souligner, monsieur le ministre, que, du fait du renchérissement du coût des sols, cette notion d'utilité a pu évoluer depuis seulement quelques années. Les exemples sont assez nombreux de secteurs dans lesquels il était incontestable que telle mission de l'armée impliquait l'occupation de tel terrain. En l'absence d'autres candidats que l'armée, il n'y avait aucune difficulté.

Aujourd'hui, au contraire, sans que l'intérêt de ces missions ait changé, des besoins concurrents peuvent naître du fait des équipements que veulent réaliser les collectivités locales. Cette comparaison actualisée des besoins devrait être entreprise plus

systématiquement qu'elle ne l'est. Je souhaite qu'un inventaire complet de ces besoins soit entrepris. *A fortiori* doit-on se préoccuper des biens immobiliers que votre ministère n'utilise pas. Mais il est vrai qu'à cet égard vous avez dissipé bien des craintes! N'êtes-vous point le premier ministre à avoir défini une politique précise sur les conditions d'aliénation ou de mise à la disposition d'autrui des biens dont l'armée n'a pas l'usage actuellement? Cette politique peut, me semble-t-il, se résumer en un refus de l'aliénation, mais en l'acceptation d'une mise à la disposition sous forme de baux à plus ou moins longue échéance ou de baux emphytéotiques lorsque l'usage des terrains en cause serait incontestablement reconnu comme étant d'intérêt général.

Beaucoup d'élus ne sont pas encore convenablement informés de cette nouvelle politique. Il serait bon qu'à l'occasion de ce débat budgétaire vous vouliez bien en rappeler les données, puisque les préoccupations quant à la destination des biens immobiliers militaires sont nombreuses.

En conclusion, monsieur le ministre, je me garderai bien — les spécialistes sont ici trop nombreux — de porter un jugement sur l'adaptation des crédits que vous avez demandés aux besoins que vous avez définis. Je veux simplement souligner que le ministère des armées semble en tout cas être très conscient que demander de l'argent est une chose, que chercher à utiliser mieux celui qu'on a, en est une autre, mais que l'un ne va pas sans l'autre.

Ma conclusion prendra donc la forme à la fois d'un compliment et d'un regret. Le regret c'est de ne pouvoir faire ce compliment qu'à un petit nombre de ministres mais je suis ravi d'avoir ce soir à vous le faire à vous, monsieur le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Stehlin.

M. Paul Stehlin. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat vient en un moment particulièrement opportun, en ce sens que des événements extérieurs nous obligent à mieux définir notre politique étrangère à partir de laquelle nous devons estimer ce que doit être notre politique de défense.

Aussi ce débat mériterait, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le ministre, qu'on lui consacrerait plus de temps, de façon que l'opinion, comme cela a été dit, lui portât plus d'intérêt.

En 1959, un an après son retour au pouvoir, le général de Gaulle disait: « Dans tout ce qui est une nation, et avant tout dans ce qui est la nôtre, il n'y a rien qui soit capital plus que ne l'est sa défense ».

Six ou sept ans plus tôt, en plein drame de la Communauté européenne de défense, j'avais retenu de lui cette autre phrase qui signifie à peu près la même chose:

« La défense est le premier devoir de l'Etat; elle est même sa raison d'être ».

La défense, dès lors que l'esprit en a été ainsi défini, doit se traduire dans la vie du pays par une réalité. Autrement dit, monsieur le ministre, vous devriez aujourd'hui nous apporter la justification que les crédits dont vous nous demandez le vote contribuent, à défaut d'y suffire par eux-mêmes, à une défense, aussi complète que cela est humainement possible, de la France.

Et là, monsieur le ministre, j'ai la grande satisfaction de constater que, par rapport à l'année dernière, nos points de vue se sont singulièrement rapprochés.

En 1970, à pareille époque, vous aviez écarté ma suggestion de définir les hypothèses de menaces que l'on pouvait et peut toujours faire, au regard de la conjoncture politique mondiale présente et prévisible, à partir desquelles on doit évaluer, en nombre et qualité, les moyens à opposer à ceux par lesquels le danger se manifesterait.

J'ajouterais, en me fondant sur l'exemple des Etats-Unis et de l'Union soviétique qui maintiennent entre eux un état d'équilibre sur lequel, pour plus de sûreté, ils s'informent en permanence, que l'arme nucléaire, contrairement aux affirmations gratuites que je ne cesse de dénoncer, n'a pas invalidé le principe fondamental du rapport des forces.

C'est — si j'interprète bien vos déclarations récentes devant la presse spécialisée — ce que vous avez voulu affirmer. En substance, en effet, qu'avez-vous dit?

« Le départ probable des Américains d'Allemagne fédérale, par les responsabilités nouvelles et accrues qu'il imposera aux Européens, va contraindre la France à réexaminer le problème de l'équilibre militaire en Europe et à faire un effort dans les prochaines années si nous voulons que nos exigences en matière de défense nationale restent fondamentales. »

Je suis pleinement d'accord avec vous, monsieur le ministre. Et puis-je vous féliciter de ce retour à l'idée européenne?

Aussi le corollaire que j'ajouterai aux citations que j'ai faites pourrait-il désormais être pris à votre compte. Voici ce corollaire : « Ce que l'Etat ne peut plus faire par ses seules ressources, il est de son devoir de l'entreprendre en commun avec ses voisins et partenaires mus par les mêmes idéaux de démocratie, de liberté et de respect de la personne humaine. »

A cette même réunion avec la presse, vous avez été amené à constater, en effet, que la hausse constante des prix des matériels vous avait forcé à faire des choix, vous nous l'avez répété tout à l'heure. Or choisir c'est abandonner, cela également vous l'avez dit.

C'est ainsi que, pour l'armée de terre, il n'y aura aucune fabrication de matériel nouveau, mais seulement poursuite de livraisons en cours. L'armée de l'air, parmi les matériels les plus importants héritera d'une cinquantaine de « Jaguar » — encore que ce ne soit pas tout à fait exact — de quelques hélicoptères, de matériels de tir anti-aérien. Quant à la marine, ce ne sont pas les trois avisos, les deux transports et le pétrolier ravitailleur qui confirmeront les assurances données par le chef de l'Etat, au lancement du *Redoutable*, que « les moyens de surface ne seraient pas négligés pour autant ».

Ce ne sont pas là des reproches, monsieur le ministre, mais de simples constatations. Les crédits militaires sont une option gouvernementale, ils sont ce que la nation peut raisonnablement allouer à la défense, et vous en avez fait la répartition au mieux de votre jugement.

Vous êtes bien conscient cependant que vous n'avez pas résolu le problème de notre sécurité et qu'il n'est possible de le faire qu'au niveau de l'Europe.

Mais, en ce qui concerne l'Europe, où en sommes-nous ? Dans l'esprit de ses fondateurs, l'alliance atlantique ne devait avoir qu'une durée provisoire, limitée au temps nécessaire à l'Europe d'assurer sa défense par ses propres moyens. Or, de par la carence de tous les gouvernements européens concernés — et cela depuis 1949 — l'on a abouti à une construction dont le gros œuvre, le toit nucléaire, le ciment qui retient entre eux les matériaux européens sont américains.

En cas de retrait des Etats-Unis, la défense dont l'Europe, y compris la France, bénéficie depuis plus de vingt ans s'effondrerait. Réduite à nos seules ressources, vous ne pourriez justifier la valeur de notre défense nationale qu'en imaginant une menace justiciable de nos moyens, alors que ce sont les moyens qui doivent être à la hauteur de la menace.

Ne parlons plus comme nous le faisons de la dissuasion comme d'une panacée pour la sécurité, comme si, lorsqu'on a la dissuasion, on n'a plus à se soucier du rapport des forces. Sachez, vous le savez bien d'ailleurs, que la seule grande puissance visée par nos moyens nucléaires, réduits pour le moment à quelques avions, très peu de fusées et à un sous-marin, pourrait les faire disparaître quand et comme elle le voudrait.

C'est un problème militaire presque élémentaire dont la solution est encore facilitée par les renseignements extraordinaires de localisation, d'infrastructure et autres qui ont été publiés récemment. La question qui se pose à nous est donc de savoir ce que vous allez faire, quelles propositions vous comptez soumettre à nos partenaires européens pour construire, enfin, avec eux une défense qui soit celle de l'Europe, et partant celle de la France.

Ce qui, peut-être, fausse un débat comme le nôtre c'est de parler de défense, alors qu'il s'agit de puissance et de la comparaison des moyens qui s'affronteraient. La solution de sécurité collective, par la création d'une puissance européenne comparable à celle qui pourrait être mise en œuvre dans l'hypothèse de la menace la plus vraisemblable, n'a rien d'apatride, puisqu'elle est la seule capable d'offrir à la France une protection dont on pourrait démontrer l'efficacité.

On peut fort bien, et très justement, œuvrer pour la détente, l'entente et la coopération internationales, sans pour autant laisser planer l'impression de faire le jeu stratégique, en Asie, en Europe, en Méditerranée et à l'égard des Etats-Unis, d'une très grande puissance qui, au début de cette législature, a montré par l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie, pourtant sa plus sûre et sa plus fidèle amie, qu'elle n'avait renoncé à aucune de ses ambitions d'hégémonie politique sur le monde.

J'en ai terminé. Ai-je besoin de dire que je voterai les crédits militaires de la France. Je le ferai avec l'espoir renouvelé que, dans un avenir aussi proche que possible, ils seront utilisés à la construction collective d'une véritable sécurité de notre pays en attendant que l'élargissement des communautés humaines permette d'aplanir les barrières nationales et d'entamer le processus du désarmement.

Voilà, à mon sens, la solution la plus française qu'en ce quatrième débat sur le budget militaire auquel j'ai l'honneur de participer je soumetts à vos réflexions, monsieur le ministre

d'Etat, et à votre action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Achille-Fould.

M. Aymar Achille-Fould. C'est à la marine, monsieur le ministre d'Etat, que je consacrerai — vous ne vous en étonnez pas — mes quelques observations.

Déjà l'année dernière, à cette tribune, je soulignais la part croissante prise par la stratégie maritime dans la stratégie générale, résultat logique de la ligne qu'impose la dissuasion aux Etats de l'Europe.

En effet, les risques d'une entreprise militaire sur les territoires ou dans les espaces aériens nationaux des pays européens sont devenus tellement exorbitants, au regard du gain problématique à attendre d'une telle entreprise, que les Etats, et d'abord les grandes puissances, ont eu, depuis vingt-cinq ans, la sagesse de renoncer à de pareilles aventures.

Chaque jour, au contraire, en différents points de la surface des océans et aussi dans leur profondeur, des forces navales sont en présence, au contact comme disent les tacticiens. Les risques d'affrontement sont permanents et sans doute plus réels, car les conséquences de tels affrontements sont politiquement beaucoup plus limitées que le survol hostile d'un pays par un seul avion ou le franchissement d'une frontière terrestre par une simple section d'infanterie.

C'est bien à partir de cette analyse que les Soviétiques, par exemple, ont commencé par envoyer sur toutes les mers une immense flotte de commerce, organisée sur le mode militaire, et déploient aujourd'hui une puissante marine de guerre qui, partie de la Baltique et de la mer Noire, croise désormais dans la mer des Caraïbes, en Atlantique, et en océan Indien, avant de s'étendre progressivement sur toutes les mers du globe.

Or la France dispose de nombreux atouts qui lui donnent une place privilégiée dans une stratégie maritime. Comment ne pas voir sur une simple carte que sa position géographique fait de la France, qui marque la fin des terres de l'Europe occidentale, le relais nécessaire vers l'Amérique, vers l'Afrique du Nord ou l'Afrique noire, c'est-à-dire la porte ouverte sur l'Océan et sur les mers ?

A l'heure où, dans l'impossibilité de tout faire, il lui a fallu choisir entre la dissuasion et les gros bataillons, la France a opté pour la première solution, irréversiblement.

Et, en fonction de ce choix — j'en prends à témoin le Gouvernement et les rapporteurs, et même les propos que vous teniez vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre — la marine occupe dans notre défense une place toute particulière.

Cela tient à deux raisons essentielles : le milieu marin opaque et immense constitue le meilleur abri pour notre outil de dissuasion nucléaire ; à défaut de conflit généralisé sur le théâtre européen, les escarmouches entre nations, s'il doit y en avoir, ont une forte probabilité de se développer en mer.

C'est sans doute parce qu'il est conscient de cette évolution de notre stratégie que le Président de la République a lui-même tenu à marquer à deux reprises toute l'attention qu'il porte, d'une part à notre place en Méditerranée au moment où s'y affrontent les forces navales des deux plus grandes puissances mondiales, qui pourtant n'en sont pas riveraines ; d'autre part, à la place désormais dévolue à la marine dans l'appareil de dissuasion avec l'admission au service actif du *Redoutable*.

C'est aussi parce que le Gouvernement est conscient des prétentions déraisonnables de certains Etats de s'approprier une mer territoriale jusqu'à deux cents milles marins de leur rivage — des « nautiques », dans le langage des marins — qu'il s'apprête à fixer, comme un grand nombre d'autres pays, à douze nautiques l'étendue de nos eaux territoriales ; décision heureuse et sage, mais qui accroîtra les responsabilités de la marine et conduira peut-être à revoir le choix qui, l'an dernier, avait poussé le ministère de la défense nationale à écarter le besoin en vedettes, considéré alors comme non prioritaire.

En fonction de ces principes, aujourd'hui solidement établis, je présenterai, à propos des crédits qui seront affectés à la marine, trois observations relatives, la première aux personnels — et je ne serai pas le seul à le faire — la deuxième à nos bâtiments de surface, la troisième à nos établissements dans les ports.

Monsieur le ministre, la marine — comme les différents rapporteurs — a appelé votre attention à plusieurs reprises sur les difficultés qu'elle éprouve, notamment depuis la réduction à un an du service militaire, à constituer des équipages formés et entraînés capables de mettre en œuvre le capital des bâtiments de guerre que la nation lui confie. Mais il est toujours difficile de se faire l'avocat de sa propre cause, sans être immédiatement taxé de particularisme.

Je connais mal le taux exact d'occupation de nos appelés dans les armées ; mais les jeunes gens embarqués sur nos bâtiments

sont unanimes à nous dire — je vous l'assure — que leur tâche est lourde et leurs journées, tant à la mer qu'au mouillage, bien remplies.

Qu'il semble périmé, ce vieil adage selon lequel « dans l'armée on ne fait rien, mais on le fait de bonne heure » !

Actuellement, la capacité de combat et même d'entraînement de nos bâtiments est réduite, en raison du manque de personnel, ce qui limite sérieusement l'endurance de ces bâtiments à la mer.

Faudra-t-il accepter comme inéluctables des accidents aussi cruels et regrettables que ceux qui se sont succédé dans notre marine nationale, accidents dont les causes tiennent, pour certains de leurs éléments, à la fatigue, au manque d'entraînement ou à l'indisponibilité technique du personnel ?

Faudra-t-il aller jusqu'à désarmer des bâtiments, faute d'équipage, avant qu'ils arrivent hors d'âge ?

Me souvenant de mes propos de l'an dernier à ce sujet, j'ai la vive satisfaction de constater, monsieur le ministre, que vous avez tenu compte de la réalité en modulant, au profit de la marine, les réductions globales d'effectifs imposées aux armées.

La question qui demeure posée est de savoir si cette mesure est suffisante.

Au centre des préoccupations concernant le personnel se pose le problème des volontaires pour l'embarquement à bord des sous-marins et singulièrement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

La composante navale de la force nucléaire stratégique à ceci de particulier que son efficacité repose à la fois sur un matériel perfectionné et coûteux et sur des hommes qui doivent, selon un équilibre et un dosage également complexe, constituer un équipage soumis, dès le temps de paix, à des contraintes d'existence originales et austères, que peu de serviteurs de l'Etat se voient imposer.

Il eût été profondément illogique qu'ayant fait les prodiges que l'on connaît pour remettre au point les matériels, l'effort maximum ne soit pas consenti également pour assurer la plus haute qualité des équipages.

A cet égard, la provision prévue au budget et le statut des sous-marinières constituent la réponse attendue.

Continuez donc, en matière de recrutement et de formation, à anticiper pour éviter les fâcheux rattrapages et pour qu'à aucun moment ceux qui ont choisi le métier de la mer ne puissent douter que la nation leur fait confiance et soutient leur essentielle vocation.

Ma deuxième observation portera sur la réalisation du programme des bâtiments de surface.

« Le Gouvernement est décidé à fournir un effort particulier pour la marine de surface, notamment en ce qui concerne la construction de corvettes, la mise en chantier de porte-hélicoptères et la rénovation de l'aviation embarquée », disait le Président de la République aux jeunes officiers à bord de *Jeanne-d'Arc*.

Cette flotte de surface est indispensable pour marquer notre présence dans tous les endroits du monde où passe le courant commercial de nos approvisionnements et de nos produits.

J'ai évoqué ici même, à plusieurs reprises, l'importance de la présence de nos bâtiments à travers le monde et de leur mission d'ambassadeurs de notre pavillon. Cette mission demeure plus que jamais indispensable.

A propos de notre représentation à l'étranger, je regrette l'absence de M. le président de la commission de la défense nationale, car j'aurais répondu à ses propos pessimistes au sujet de nos coopérateurs. Nombre de ceux-ci ont la foi et apportent, dans les pays où ils coopèrent, outre l'efficacité, le visage et le message de la France.

Un tel pessimisme n'est pas de mise, car le corps des coopérateurs, dans son ensemble, mérite plus des félicitations que des critiques, et encore moins ces moqueries proférées ce soir à la tribune.

J'ajoute que les nombreuses activités qui se développent — et surtout se développeront — sur nos plateaux continentaux, tant métropolitains qu'ultramarins, vont accroître les tâches publiques de sécurité, de police et d'assistance. Il est clair que la marine à cet égard doit remplir un rôle essentiel de coordination sur les lieux de l'action en raison de sa compétence et de son habitude du travail permanent à la mer.

Enfin, monsieur le ministre, étant donné la pression constante de l'accroissement des coûts de fonctionnement, les problèmes qu'elle pose et les sévères mesures prises pour demeurer dans le cadre prévu en limitant les dépenses d'entretien et de combustible, ne convient-il pas de réexaminer dans le détail les organismes de soutien à terre de nos forces maritimes et l'évolution, dans les missions, la structure et le volume, de nos établissements dans les ports ?

Je ne souhaite en aucune façon porter atteinte à l'optimisme et à la satisfaction que vous avez manifestés tout à l'heure, monsieur le ministre, quant à l'utilisation de nos arsenaux, ni faire frémir mes collègues des régions portuaires, et je ne méconnais pas davantage les considérables incidences sociales que pourrait entraîner l'évolution de nos arsenaux.

Mais le problème existe. Les structures actuelles de ces établissements, conçues pour une marine nationale d'un tonnage d'un tiers supérieur à son tonnage présent, sont lourdes et probablement onéreuses au regard de leur mission d'aujourd'hui.

Je ne suis pas convaincu que les solutions adoptées, consistant à confier des tâches civiles à nos arsenaux militaires, soient les meilleures. Le problème à résoudre est évidemment d'adapter l'outil à la tâche à accomplir, plutôt que l'inverse.

Il semble que, sauf pour Cherbourg dont le rôle est particulier en matière de sous-marins et qui exige le maintien de l'actuelle organisation, on pourrait songer, dans les autres ports comportant des arsenaux, à un plan, concerté avec le secteur civil, de mutation de personnel et d'utilisation des investissements.

Il importe évidemment que la pleine sécurité d'emploi et les avantages acquis soient maintenus pour ces personnels.

Sous ces conditions, l'allègement des charges fixes imposées par notre soutien dans les ports permettrait un nouvel effort au profit de nos forces à la mer.

Il apparaît, en conclusion, que seule notre politique militaire de dissuasion nucléaire est capable d'assurer à la France, dans le monde d'aujourd'hui, une défense de son territoire à la fois efficace et à la portée de ses moyens.

Ce système de défense nous contraint à reporter une partie de notre effort là où, demain, se produiront les affrontements des volontés politiques et des forces militaires, comme l'a démontré l'affaire de Cuba.

C'est sur mer et dans la mer, dans cet immense *no man's sea*, qu'il faut être prêt à croiser le fer si nous sommes soumis à des provocations. La marine l'a compris et s'emploie à forger l'outil nouveau de cette stratégie moderne.

Faites en sorte, monsieur le ministre d'Etat, qu'elle conserve, qu'elle accroisse les moyens moraux et matériels de l'immense vocation qui est la sienne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République).

M. le président. La parole est à M. Hébert.

M. Jacques Hébert. Monsieur le ministre d'Etat, je commencerai par une amicale observation.

Celui qui détient l'arme atomique stratégique ou tactique, qui dispose donc déjà de mille et un moyens de tuer, fait, à mon sens, preuve d'une certaine hypocrisie — vous me pardonnez ce terme — et d'une sentimentalité quelque peu puérile lorsqu'il déclare publiquement, *urbi et orbi*, renoncer à l'arme bactériologique.

En effet, tous ceux qui connaissent ces problèmes savent qu'une telle arme est pratiquement inemployable car elle serait aussi dangereuse pour l'agresseur que pour la victime.

En revanche, j'aimerais connaître votre position en ce qui concerne l'arme chimique.

Je ne citerai que le L. S. D., drogue relativement facile à manier — nous avons beaucoup mieux actuellement — et qui peut se révéler très efficace.

Le Gouvernement a-t-il pris la décision de renoncer aux armes chimiques ? Cela mérite réflexion. La commission de la défense nationale aurait souhaité être saisie de ce problème et certainement elle aurait été très heureuse de l'examiner.

Après l'intervention de M. Achille-Fould, je crois utile de vous demander en quoi consistera le plan naval annoncé à Brest, il y a un an et demi déjà, par le chef d'état-major de la marine, lors de la réunion d'une assemblée d'officiers marinières retraités, et récemment confirmé par le chef de l'Etat.

Quant ce plan verra-t-il le jour ? Quelle période couvrira-t-il ? Comment s'articulera-t-il avec la loi de programme ? Quels seront les objectifs recherchés ? Quels effectifs concernera-t-il ?

Autant de questions extrêmement importantes. Et, surtout, mes amis de la commission de la défense nationale aimeraient savoir si ce plan fera de la France une puissance navale comparable, en proportion, à celle des grandes puissances étrangères quand la force nucléaire sera réalisée.

Je désire en outre appeler votre attention sur la situation particulière de certaines catégories de personnels de la défense nationale dont je vous entretiens chaque année — je vous prie de m'en excuser, monsieur le ministre — à l'occasion de la discussion du budget.

J'évoquerais d'abord la situation des personnels administratifs des services extérieurs du ministère des armées.

J'avais, dès 1968, appelé l'attention de votre prédécesseur sur le fait que les secrétaires administratifs des armées encadraient souvent des personnels dont les salaires étaient nettement supérieurs aux leurs.

Votre réponse laissait entendre que cette situation n'avait pas échappé à votre prédécesseur, et on me faisait savoir qu'une prime de rendement ainsi que le relèvement partiel des indices de base leur seraient accordés.

En fait, ce n'est un secret pour personne que d'énormes distorsions au sein de la défense nationale et surtout de la marine ont été créées par les révisions importantes des salaires des ouvriers de l'Etat et par l'octroi d'indemnités spéciales mensuelles très substantielles accordées aux personnels techniques fonctionnaires.

Les personnels administratifs, qui n'ont rien obtenu de comparable, sont conduits à considérer leur situation comme insupportable. Leurs rémunérations, comme je le disais, sont très inférieures à celles de leurs subordonnés, et certains jeunes fonctionnaires administratifs issus du concours externe, donc titulaires du baccalauréat et d'une capacité en droit, perçoivent mensuellement moins qu'un ouvrier chargé du balayage des locaux qu'ils occupent.

En gros, depuis 1964, les salaires de ces fonctionnaires ont augmenté de 48 p. 100 alors que le salaire des personnels qu'ils encadrent ont augmenté de plus de 96 p. 100.

La prime dite de rendement, promise formellement par les pouvoirs publics et plus particulièrement le 27 janvier 1969 par M. Messmer, alors ministre des armées, n'est toujours pas servie aux fonctionnaires administratifs des services extérieurs, alors qu'elle est attribuée aux personnels administratifs de l'administration centrale, conformément au décret du 6 février 1950.

Ma deuxième observation visera les techniciens d'études et de fabrication de la direction des constructions et armes navales.

La situation de ces personnels, en particulier des chefs de travaux, n'a cessé de se dégrader par rapport à celle des autres personnels de la direction centrale des constructions et armes navales.

Malgré certains relèvements et des améliorations apportées à la pyramide, les avancements d'échelon dont bénéficient ces personnels ont peu d'incidence sur leur solde. Cette anomalie persiste et même s'aggrave au niveau de la pension de retraite. L'indemnité compensatrice allouée aux chefs de travaux n'étant pas prise en compte pour le calcul de cette pension.

En réponse à une question écrite que je vous avais posée, vous m'avez informé que vous envisagiez de définir les modifications apportées au statut du corps des techniciens d'étude et de fabrication. J'aimerais savoir quelle mesure vous comptez prendre, et dans quel délai, pour donner à ces personnels leur statut définitif.

Le problème des ex-assimilés est posé depuis 1958. C'est donc une très vieille affaire, dont — vous m'en excuserez — je dois vous entretenir chaque année depuis onze ans.

Ces personnels se trouvent actuellement classés à l'échelle 3 et perçoivent une retraite très inférieure à celle des gens qu'ils ont encadrés. Pourtant, ces ex-immatriculés avaient été formés dans des écoles professionnelles de la marine, où ils avaient reçu une formation excellente. Ils ont constitué les premiers équipages des navires de surface et des sous-marins. Ils ont souvent occupé des postes extrêmement délicats sur ces bâtiments, et je crois qu'ils ont droit à la reconnaissance de l'Etat et à celle du ministre des armées.

C'est pourquoi je vous demande, comme chaque année — et comme d'ailleurs vous semblez l'avoir décidé si j'en juge par votre réponse à une question écrite posée par M. de Poulpique — d'envisager l'attribution de l'échelle 4 à ces personnels. Compte tenu de leur petit nombre — environ 300 — et de leur âge moyen, qui oscille autour de soixante-quinze ans, une telle mesure aurait une répercussion budgétaire très limitée.

Enfin, monsieur le ministre, vous savez l'importance des travaux exécutés par les radio-dépanneurs. Ces personnels, à la dénomination un peu vieillotte, sont en fait de jeunes électroniciens qui, à bord des sous-marins nucléaires, par exemple, installent les appareils électroniques ou électriques et les innombrables kilomètres de fil qui les relient entre eux. Ce sont des gens de qualité.

Vous avez bien voulu, répondant à une question écrite posée le 24 mai dernier par M. de Poulpique, déclarer que des propositions seraient faites en vue de l'intégration de ces personnels dans le bordereau des salaires des techniciens à statut ouvrier. En 1969, il avait déjà été proposé d'intégrer une première tranche de 360 postes de radio-dépanneur dans ce bordereau. Cette proposition n'a pas été retenue.

Je serais heureux qu'une solution intervienne dès que possible et qu'un calendrier d'intégration soit définitivement établi. Les radio-dépanneurs sont au nombre de 800. Il serait juste et équitable que ces personnels, intégrés parmi les techniciens à statut ouvrier, puissent bénéficier de promotions à l'intérieur de ce corps et, grâce à des examens de contrôle de leur compétence technique, connaître un développement de carrière comparable à celui auquel ils pourraient prétendre dans le privé.

Je vous prie de bien m'excuser d'appeler votre attention sur ces problèmes. Mais, s'ils ne relèvent pas de la haute stratégie, ils revêtent néanmoins une importance considérable pour ces personnels d'encadrement.

Je suis persuadé que vous ne serez pas insensible à ma démarche. Vous avez accueilli avec bienveillance les revendications que je vous avais présentées en faveur des chefs d'équipe des arsenaux maritimes qui réclamaient l'institution d'un bordereau particulier auquel ils attachaient un intérêt moral. Vous le leur avez accordé et je vous en remercie.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez vous préoccuper du sort de ces personnels qui, en assumant leurs importantes responsabilités et en accomplissant leur mission d'encadrement, manifestent une telle compétence qu'elle leur vaut — je crois — la reconnaissance de l'Etat et — j'en suis persuadé — celle du ministre d'Etat chargé de la défense nationale. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Cazenave.

M. Franck Cazenave. Six orateurs et quarante minutes de temps de parole : avouez, monsieur le ministre, que le groupe Progrès et démocratie moderne n'est pas indifférent à l'effort militaire consenti par le pays et qu'il entend s'intéresser particulièrement à sa défense nationale. S'il est vrai que le patriotisme est l'apanage du peuple, comme l'a dit M. Sanguinetti, du général au caporal, nous sommes fiers d'être les représentants de ce peuple.

Cette année, le budget de la défense nationale nous est présenté sous une forme nouvelle. Une fois n'est pas coutume, la formule américaine de rationalisation des choix budgétaires a été adoptée. C'est là un effort méritoire de clarification auquel je dois rendre hommage. Mais cet hommage, je l'accompagnerai de réserves. D'ailleurs, chacun sait maintenant que la même politique a provoqué aussi quelques réserves aux Etats-Unis.

D'après les déclarations des membres du congrès eux-mêmes, après dix ans de règne MacNamara et de pratique d'une prétendue rationalisation des dispositions du budget, jamais le désordre n'a été si grand, les programmes d'armement n'ont été plus mal conduits, plus onéreux, plus discutés dans leur finalité et plus longs dans leur exécution. Bref, le système s'est révélé inefficace, manipulé par des technocrates qui croyaient que l'ordinateur au service de leur « grosse tête » pouvait leur permettre de négliger l'expérience des spécialistes, de plier les utilisateurs militaires à leurs conceptions et d'aboutir finalement à des économies, alors que ce sont, en fait, de formidables dépassements de crédits qui ont été enregistrés.

Il ne faudrait pas que le vent qui souffle parfois de l'Ouest nous apporte et nous impose de semblables pratiques, d'autant plus que, depuis deux ou trois ans, les experts américains traversent eux-mêmes l'Atlantique pour venir enquêter sur le succès de nos procédures et voir de quelle manière ils pourraient transposer chez eux des méthodes qu'ils jugent fructueuses et qui, comparées aux leurs, le sont certainement.

C'est là une première observation. Rationalisons, certes, mais avec prudence et en gardant ce qui est bon chez nous et que l'étranger nous envie.

J'en viens à ma deuxième observation.

La présentation budgétaire par rubriques correspondant à des missions particulières met en évidence le caractère ambitieux de notre politique militaire.

D'abord, nous voulons décourager l'agression frontale, majeure, totale contre notre territoire. C'est la force de riposte nucléaire qui serait chargée de le faire. Celle-ci absorbe 15 p. 100 du budget militaire, bien qu'elle constitue, aux yeux de certains, le plus vital des objectifs qu'un pays puisse imaginer.

Nous voulons aussi pouvoir pratiquer, sur le continent, la guerre classique, avec des armes classiques, sans aucun doute contre un adversaire qui se bornerait à n'utiliser, lui aussi, que ce type d'armes. A cette mission, nous consacrons dix fois plus de personnel que pour la mission de dissuasion nucléaire et 30 p. 100 du budget militaire, soit le double, encore que, dans ce domaine, nous reconnaissons la valeur de la gendarmerie et la félicitations des qualités dont elle fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

A cette défense du territoire par des forces et des armes classiques s'ajoutent encore les forces dites de « sécurité générale ». Elles mobilisent cinq fois plus de personnel que les forces nucléaires, coûtent presque aussi cher — les trois quarts de leur montant — et absorbent plus de 10 p. 100 du budget de la défense.

Nous voulons, en outre — car notre ambition est grande — pouvoir intervenir les armes à la main à l'extérieur. A cette mission, nous affectons près de 4 p. 100 du budget militaire.

Enfin, nous avons aussi des forces d'usage général, c'est-à-dire des moyens militaires mis au service des missions de défense classique énumérées ci-dessus. La dépense correspondante absorbe près de 8 p. 100 du même budget.

Force m'est de souligner qu'à la mission qu'il considère comme prioritaire, le Gouvernement n'affecte que 15 p. 100 de ses crédits. Le reste, c'est-à-dire ce qui, dans son esprit est secondaire, absorbe à lui seul presque 85 p. 100 des ressources que le pays affecte à sa défense. Je dis presque, car, au nombre des dépenses consacrées aux forces d'usage général, aux études et recherches, au soutien des personnels et des matériels, figurent des crédits indirectement nécessaires non seulement à l'exécution des missions non nucléaires, mais aussi aux besoins de la force de riposte atomique.

Cela signifie qu'avec un budget qui ne correspond qu'à moins de 3,8 p. 100 de notre produit national brut, malgré l'augmentation générale du coût des matériels et malgré l'accroissement des dépenses en personnel, nous avons manifestement l'ambition de vouloir accomplir simultanément toutes les tâches suivantes : la dissuasion nucléaire, la dissuasion classique, la défense intérieure si ces deux formes de dissuasion échouaient, l'intervention armée à l'extérieur et, bien entendu, le soutien financier et technique d'une industrie de pointe justement appréciée dans le monde entier puisque, progressivement — vous l'avez dit, monsieur le ministre — nous y avons pris une place qu'occupaient, seuls, il n'y a pas si longtemps, les Américains et les Britanniques.

Cela me rappelle, hélas ! la malencontreuse politique militaire suivie en France alors que l'Allemagne réarmait à outrance. A cette époque aussi, nous nous dotions d'une flotte imposante, comme si la guerre sur mer était notre mission principale et comme si l'adversaire n'était pas à nos portes, sur le continent.

M. Paul Stehlin. Très bien !

M. Franck Cazenave. A cette époque aussi, nos armées terrestres et aériennes avaient un peu de tout. Beaucoup de fantassins, peu de camions, moins encore de chars, des avions de tous types, quelques bombardiers lourds et aussi des moyens, des chasseurs, des avions d'observation d'artillerie, des appareils de reconnaissance, quelques avions d'attaque au sol, bref un peu de chaque spécialité, sans doctrine et sans choix. En six semaines, tout cela était balayé et la France occupée.

Je me souviens qu'à l'époque, 830 avions sont partis de Perpignan. C'est tout ce que représentait la flotte aérienne française capable de traverser la Méditerranée.

Les temps sont heureusement différents. Néanmoins des choix s'imposent et ce budget, avec sa ventilation particulière, nous montre que nous n'avons pas choisi.

A la « priorité », pour reprendre le terme employé par M. le Président de la République, vous accordez 15 p. 100 de crédits au risque que cette fameuse priorité ne devienne à terme une force inefficace.

A d'autres missions classiques, dont on imagine mal comment elles pourraient être accomplies, vous affectez l'essentiel de vos crédits, parce que vous voulez tout faire. Mais le pouvez-vous ? Nous en doutons parce que nous croyons qu'un choix s'impose et que nous savons le prix dont se paie un armement de qualité, capable de répondre aux aspirations de la nation, c'est-à-dire un armement assez efficace et assez puissant pour obliger les autres à laisser la France en paix.

Vouloir tout faire sans en avoir les moyens — je le souligne depuis des années à chaque discussion budgétaire — ne peut conduire qu'à l'impuissance. L'impasse envisagée par M. Sanguinetti est-elle possible ? C'est à vous de nous le dire, monsieur le ministre, à moins que l'ambition d'une armée européenne, qui est notre ambition, ne soit le secret de vos espérances. Encore faudrait-il que le Parlement et le pays en soient informés. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Douzans, dernier orateur inscrit.

M. Jacques Douzans. Dernier orateur inscrit, je parlerai de ma place pour faire gagner du temps à l'Assemblée.

Je veux d'abord excuser mon collègue M. Commenay qui se proposait de rendre hommage aux militaires de la gendarmerie et de la garde républicaine. Le groupe Progrès et démocratie moderne a d'ailleurs l'intention, monsieur le ministre, de vous poser une question orale avec débat à ce sujet, question dans laquelle nous vous demanderons notamment de nous donner l'assurance que vous mettez à la disposition de la gendarmerie et de la garde républicaine un matériel en rapport avec l'importance de la mission qui leur est assignée.

Je tiens maintenant à m'acquitter d'une dette de gratitude. Au mois d'août dernier, vous m'avez fait le grand honneur, monsieur le ministre, de me placer à la tête de la mission composée de civils et de militaires qui s'est rendue à Mururoa. Mes collègues et moi-même avons été les témoins du magnifique spectacle offert par le groupe opérationnel du centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique. Je tiens à souligner ici solennellement combien nous avons apprécié l'homogénéité, la discipline, l'efficacité de ce groupe opérationnel et la fierté de servir de son personnel qui est animé de ces forces morales auxquelles

plusieurs orateurs ont longuement fait allusion au cours de ce débat et qui sont à l'honneur non seulement des responsables du ministère de la défense nationale, mais aussi de toute la hiérarchie. Je citerai, notamment, le vice-amiral d'escadre commandant le groupe opérationnel qui a réussi à amalgamer des militaires venus de toutes les armes et des collaborateurs civils relevant du commissariat à l'énergie atomique. Les membres de la mission ont retiré de leur voyage un puissant réconfort.

Que ceux qui ont l'esprit de dénigrement, de contestation aillent passer quelques jours dans le Pacifique, comme je l'ai fait. Ils verront ce dont est capable une grande nation.

M. Marc Bécam. Nous sommes d'accord.

M. Jacques Douzans. Je veux également, monsieur le ministre, dénoncer la campagne de mauvaise foi à laquelle se sont livrés de très nombreux journaux et des radios étrangères au sujet de la prétendue légèreté avec laquelle nous procéderions à nos expériences atomiques. Au cours des briefings auxquels j'ai participé à bord du croiseur de Grasse, sous la présidence et la direction du vice-amiral d'escadre, j'ai constaté le luxe de précautions que prenait le vice-amiral avant de déclencher le tir. Il n'a pas hésité à remettre la mise à feu de trente-six à quarante-huit heures, voire davantage, parce que les vents étaient mal orientés ou parce que la météorologie n'offrait pas toutes les assurances.

Je tiens à dire solennellement que toutes les campagnes orchestrées par des radios et des organes de presse étrangers sont placées sous le signe de la mauvaise foi. Je forme le vœu que les puissances qui se livrent ces jours-ci à des expériences avec des bombes de cinq mégatonnes prennent les mêmes précautions et ne provoquent pas plus de pollution pour l'humanité.

Je tiens maintenant à souligner l'importance de la présentation des crédits militaires. L'effort d'innovation accompli dans ce domaine rompt avec une certaine inertie intellectuelle — je m'excuse d'employer ce terme — qui, pendant des décennies, a caractérisé l'action du ministère de la défense nationale.

Incontestablement, monsieur le ministre, vous avez tenu compte du rôle de l'armement en temps de guerre. L'armée est faite pour le temps de guerre et non pas pour le temps de paix. Votre budget anticipe, sans pour autant que vous soyez animé d'un esprit belliciste, sur ce qui se passerait en temps de guerre. Sous un chapitre commun, vous avez affecté des crédits de paiement destinés aux forces interarmes et aux moyens d'infrastructure appelés à exécuter une même mission. C'est une présentation très heureuse dont je tenais à vous féliciter. Mon éminent collègue M. Achille-Fould, capitaine de corvette, a dit ce qu'il pensait de l'importance de notre marine, soulignant l'effort que faisait actuellement la marine soviétique pour se répandre à travers le monde. Il a très justement noté que, pour la première fois dans son histoire, cette marine venait d'entrer dans les mers chaudes. Ce qu'il aurait pu ajouter — car il le sait aussi bien que moi — c'est qu'il y a actuellement 600.000 marins en Union soviétique, 55 sous-marins stratégiques et 250 sous-marins de type conventionnel. De tels chiffres doivent donner à réfléchir.

Je veux maintenant, monsieur le ministre, mettre l'accent sur l'importance de la publicité que vous devez donner à l'effort de défense nationale. Nous affrons dans notre pays d'une sorte de complexe. En effet, nous sommes quelque peu honteux d'affecter des crédits à la défense nationale, nous semblons avoir en quelque sorte mauvaise conscience, en défendant les intérêts supérieurs du pays. J'ai écouté attentivement les orateurs des oppositions et j'avoue que je suis demeuré perplexe. L'orateur du groupe communiste a dit que le proverbe latin *si vis pacem, para bellum* était démenti par l'histoire. Eh bien, j'aimerais que l'Union soviétique s'inspire de ce prétendu démenti et en tire les conséquences pour procéder, elle aussi, à ce « désarmement général, simultané et progressif » préconisé par M. Villon.

Mais tout cela n'est pas très sérieux.

M. Pierre Villon. C'est vous qui n'êtes pas très sérieux !

M. Jacques Douzans. En fait, ce désarmement général, simultané et progressif n'a jamais rencontré beaucoup d'audience jusqu'à ce jour.

Un autre orateur de l'opposition n'a pas voulu traiter le fond du problème en disant qu'on en avait discuté à l'occasion de la loi de programme. L'éthique de son groupe en matière de défense nationale est la suivante : tous les pays occidentaux, y compris les Etats-Unis, doivent mettre en commun l'ensemble de leurs moyens techniques et financiers et se concerter pour élaborer une défense nationale globale.

Personnellement, et contrairement à quelques-uns de mes collègues du groupe Progrès et démocratie moderne, je ne partage pas cette opinion.

M. le président. Monsieur Douzans, vous avez dépassé votre temps de parole.

Veuillez conclure.

M. Jacques Douzans. Je conclus, monsieur le président.

Il faut avoir présents à l'esprit les propos que M. le ministre de la défense nationale a tenus à Lyon il y a quatre mois, quand il a déclaré que, dans les moments les plus difficiles de son histoire, une grande nation est toujours seule.

J'ai le sentiment que, si nous possédions une défense globale comme celle qui est préconisée par certains orateurs, ce n'est pas nous Français qui aurions le doigt sur la gâchette; ce seraient très probablement les Américains. Or, en cas d'invasion du territoire métropolitain par des forces conventionnelles tels des tanks allemands ou russes — car là est le fond du problème — je suis persuadé que les Américains n'appuieraient pas sur la gâchette pour déclencher la riposte nucléaire, convaincus que, s'ils le faisaient, il s'ensuivrait une escalade telle que le territoire américain serait anéanti quelques minutes plus tard.

Voilà pourquoi la défense nationale préconisée par certains et basée sur une force de frappe multinationale que nous ne serions pas en mesure de déclencher serait finalement illusoire. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Mesdames, messieurs, l'heure impose la brièveté. Cependant, le souci du dialogue parlementaire qui m'anime, contrairement à ce que pense M. Longequeue, m'oblige de retenir encore votre attention pendant quelques instants.

J'apporterai d'abord quelques rectificatifs à certains propos qui ont été tenus. Je répondrai ensuite à des questions précises. Je traiterai enfin rapidement deux ou trois des grands problèmes abordés au cours de ce débat.

Voyons d'abord les rectificatifs.

M. le président de la commission de la défense nationale, avec le talent que nous lui connaissons et la connaissance des problèmes qui le caractérise, a parlé de notre campagne d'expériences nucléaires dans le Pacifique dans des termes que je ne peux pas laisser passer. Nous n'avons pas interrompu la campagne d'essais nucléaires; nous avons simplement décidé que certains tirs n'auraient pas lieu. Un point c'est tout. Les tirs essentiels qui étaient prévus ont été achevés. D'autre part, tout en étant particulièrement attentifs à certaines campagnes qui visent nos propres expériences, alors qu'elles négligent d'autres expériences d'une force bien plus grande, nous entendons faire le nécessaire pour que les exigences de notre défense nationale soient ultérieurement respectées comme il convient.

A ce propos, je remercie M. Douzans d'avoir témoigné des précautions exceptionnelles prises par les responsables du Commissariat à l'énergie atomique et des forces armées. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement. Sur ce point, aucun reproche ne peut et ne pourra nous être fait par quiconque dans l'avenir.

Je profite de cette mise au point pour indiquer à l'Assemblée que les propos du président de la commission de la défense nationale relatifs au ministère des affaires étrangères ont certainement dépassé sa pensée. Je le fais non seulement en raison des fonctions que j'ai exercées pendant quelques mois à la tête de ce ministère, mais parce que, dans le cas précis, diplomates, techniciens, financiers ont eu le souci de faire en sorte que les exigences de notre défense nationale puissent être satisfaites, à l'avenir, dans les meilleures conditions.

N'oublions jamais que, face au Parlement, il n'y a qu'un seul responsable, le Gouvernement solidaire, et qu'il est dangereux de chercher, derrière les ministres, la personne des fonctionnaires. Encore une fois, dans cette affaire, les propos de M. Sanguinetti ont dépassé sa pensée et déformé les faits: je puis l'affirmer ici puisque je me suis permis de le lui dire tout à l'heure en privé.

A ce second rectificatif, j'en ajouterai un autre, d'ordre tout à fait différent, à l'intention de M. Longequeue.

Il est vrai qu'il y a quelque retard dans les réponses à ses questions écrites, mais qu'il me rende cette justice, je réponds toujours à ses questions, comme à celles des autres députés. Les siennes exigent sans doute davantage de recherches; peut-être se montre-t-il plus indiscret que d'autres, mais enfin il reçoit toujours une réponse. Après les observations qu'il a présentées à cette tribune, je veillerai à ce qu'une priorité soit donnée à ses questions. J'espère que l'an prochain, si lui et moi sommes en mesure de prendre la parole sur ces mêmes sujets, il me présentera quelques compliments.

Toutefois, il est un point sur lequel je me permets de le reprendre. Je ne peux pas laisser lire que certains députés, notamment de l'opposition, seraient écartés des missions organisées par la commission de la défense nationale avec l'accord et l'aide du ministère chargé de la défense nationale.

Il n'en est absolument pas ainsi. Tous les membres de la commission de la défense nationale ont les mêmes possibilités de contact et de rencontre avec des chefs militaires.

Je pensais avoir droit à certains compliments pour la présentation du texte sur la rationalisation des choix budgétaires. Il s'est trouvé que le président de la commission a été servi une

huitaine de jours avant les membres de la commission. C'est en effet une erreur. Encore une fois, il s'agit d'un document non officiel puisqu'il ne porte pas le sceau du ministère de l'économie et des finances; c'est un travail propre à nos services, qui n'a d'autre valeur que celle d'une présentation administrative et financière. Je crois que, sur ce point, M. Longequeue m'a cherché une mauvaise querelle. Il en est de même pour ses propos sur la commission chargée d'examiner les prix de revient des industries d'armement.

Nous voulons un certain contrôle du Parlement à côté du contrôle du Gouvernement. Mais on ne saurait rendre publiques des explications détaillées — comme vous en verrez dans un rapport confidentiel qui vous sera prochainement adressé — qui pourraient être utilisées par nos concurrents. En l'occurrence, la publicité reviendrait, non pas à améliorer, mais à supprimer le contrôle.

Mon troisième rectificatif s'adresse à M. Villon. En réalité chaque ligne de son exposé appellerait une réponse de ma part. Je me bornerai à un seul point.

M. Villon affirme que la France refuse le désarmement. M. Douzans a déjà réfuté cette affirmation. Je dis, moi, qu'elle est totalement inexacte et qu'au contraire la France désire le désarmement. Si elle a accepté de participer à la conférence des cinq puissances nucléaires n'est-ce pas justement parce que c'est la seule conférence où l'on puisse éventuellement aborder le fond du problème, c'est-à-dire où les super-puissances ont la faculté, si elles le désirent, de présenter leurs méthodes de contrôle de la fabrication, de surveillance des stocks voire de diminution des armements? Au contraire, la conférence de Genève à laquelle M. Villon nous reproche de ne pas participer, peut traiter de tout, sauf du désarmement nucléaire des grandes puissances. Le général de Gaulle estimait, à juste raison, qu'à Genève on se réunissait pour discuter de tout, étant bien entendu, ne serait-ce qu'en raison de la présidence alternée des Etats-Unis et de l'Union soviétique, que le problème du désarmement nucléaire ne risquerait pas d'être traité. Ce n'est pas nous qui ne voulons pas du désarmement, ce sont les autres! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Un autre rectificatif s'adresse à M. d'Aillières. Je ne voudrais pas qu'il soit dit que la vocation militaire disparaît chez les jeunes gens et que la vocation des candidats à nos grandes écoles militaires serait en voie de disparition. Ce n'est vrai en aucune façon.

En réalité, le niveau des concours et le type des épreuves des grandes écoles militaires ont été rendus conformes aux nouveaux types d'épreuves de toute une série de grandes écoles, ce qui répondait à un besoin justifié. Dès lors, et comme on le souhaitait, parmi les jeunes gens ayant présenté le concours d'entrée de plusieurs grandes écoles, certains ont préféré les écoles d'ingénieurs aux écoles militaires; mais le contraire existe aussi.

Comme je l'ai expliqué devant la commission de la défense nationale, en fonction de la situation actuelle, nous avons un choix à faire entre deux méthodes pour l'ensemble des corps d'officiers et de sous-officiers: ou bien réduire le nombre des postes et des fonctions offertes à l'entrée des écoles ou bien, au contraire, encourager les jeunes en maintenant une proportion sensiblement égale à celle des années antérieures, éventuellement en les encourageant au bout de quinze ans par exemple, à choisir une seconde carrière.

Nous avons pris la seconde voie, si bien qu'à l'encontre de ce qui a pu se passer en d'autres temps, les écoles d'officiers et de sous-officiers offrent aux candidats un nombre important de places. Et les candidats ne manquent pas. Par conséquent, contrairement à ce qu'a affirmé M. d'Aillières et que je ne pouvais laisser paraître au compte rendu de cette séance sans réponse, il n'y a nullement disparition de la vocation militaire. Sans doute — j'y viendrai d'un mot tout à l'heure — un effort est-il souhaitable, mais la situation n'est en rien aussi sombre qu'on a bien voulu le dire.

A côté des écoles admettant en leur sein des jeunes gens directement issus du lycée, il en existe d'autres qui accueillent les jeunes sous-officiers désireux d'acquérir leurs galons d'officier. Leur fonctionnement donne entière satisfaction et les élèves qui y sont inscrits sont en nombre satisfaisant.

La dernière rectification que je ferai par respect de la discussion parlementaire concerne ce qu'a dit M. Cazenave de la rationalisation des choix budgétaires. Celle-ci ne constitue pas, par elle-même, une meilleure gestion; elle n'en est que l'instrument. Si les membres du Congrès américain peuvent aujourd'hui dauber sur l'administration militaire de leur pays et lui adresser des reproches, c'est que la rationalisation des choix budgétaires leur a permis d'y voir clair dans ses comptes et notamment d'apprécier ce que pouvait à la longue coûter un programme par rapport au devis initial, ce que nul n'aurait pu faire il y a quelques années. En entrant dans la voie de

la rationalisation des choix budgétaires, nous donnons seulement au ministre vis-à-vis de ses services, au Parlement vis-à-vis du Gouvernement, les armes d'une information plus précise c'est-à-dire d'un meilleur contrôle et, par voie de conséquence indirecte, d'une gestion plus exigeante.

Après ces rectifications, je me dois de fournir des réponses à certaines questions précises.

S'agissant, monsieur Germain, du Jaguar, il s'est trouvé qu'aux aléas ordinaires de la coopération internationale qui ont été évoqués cet après-midi, se sont ajoutées des difficultés propres à certaines entreprises britanniques participant à la construction de cet avion.

Ces difficultés techniques ont été surmontées, puisque vous avez pu annoncer à l'Assemblée nationale que le premier Jaguar de série avait effectué un vol aujourd'hui, ce qui constitue une date dans la longue histoire de cet appareil franco-britannique. Mais à ces difficultés techniques sont venues s'ajouter des difficultés financières, qui ne permettent pas présentement de fixer définitivement, après l'évolution que vous avez décrite, le prix de cet appareil.

Dans ces conditions, et sans qu'une décision définitive ait été prise, le volume des commandes passées par le Gouvernement a été diminué; ces commandes sont subordonnées à un accord sur le prix.

Cette réponse vous explique également pourquoi nous attendons aussi, en ce qui concerne le Jaguar-marine. En effet, une bonne gestion ne permet pas d'envisager de passer commande d'un avion qui, quoique très près de son achèvement, laisse subsister un trop grand aléa en ce qui concerne son prix. Le gouvernement britannique et le gouvernement français discutent en commun sur ce sujet.

M. Achille-Fould, relayé par M. Hébert, a soulevé le problème du plan naval, ainsi que des questions secondaires, notamment relatives au personnel, sur lesquelles je reviendrai.

Ce plan naval relève d'une initiative personnelle que j'ai prise en raison de la non-résolution de certaines questions posées par l'application de la loi de programme. En outre, il est nécessaire pour la défense nationale dans son ensemble, mais aussi pour la marine qui en est une partie, de savoir ce que signifie le mot « choix ».

Sur ce point, je m'inscris en faux contre une déclaration de M. Cazenave. Faire un choix, ce n'est pas toujours facile, car cela suppose des priorités et des abandons. Le plan naval sera l'indication des priorités, par conséquent l'indication des choix et, le cas échéant, des abandons.

C'est l'essentiel de ce qui est actuellement à l'étude. Toutes les questions posées par M. Hébert et les problèmes évoqués par M. Achille-Fould trouveront, sinon leur réponse, en tout cas leur application correspondante lorsque le plan naval, après approbation gouvernementale, pourra, d'une manière ou d'une autre, être exposé au Parlement.

Un plan n'est pas une loi de programme. Cette dernière se traduit juridiquement par des autorisations votées par le Parlement et qui n'engagent que pour trois ou quatre années. Le plan, lui, ne peut pas aboutir à des règles aussi strictes puisqu'il s'agit d'une vue prospective sur quinze années. Ce sont donc des choix, des engagements réciproques qui lient les pouvoirs publics et orientent les constructions de la marine. Les décisions, avec tout leur poids juridique, résultent de lois de programme, mais celles-ci seront éclairées et préparées au moyen des perspectives ouvertes par un plan. Tel est le sens à donner au plan naval.

Pour les autres questions, je le répète, les explications seront données le moment venu.

Je souhaite pouvoir le faire dans le courant de l'année prochaine, si possible au cours du premier semestre de 1972, au moins devant la commission des finances et la commission de la défense nationale.

Au sujet des armes chimiques et biologiques, j'indique qu'un projet de loi, qui n'a trait d'ailleurs qu'aux armes bactériologiques et biologiques, sera déposé. A cette occasion, des explications seront fournies à la commission de la défense nationale puis à l'Assemblée, et M. Hébert trouvera réponse à ses questions.

Diverses questions portant sur le personnel ont été posées par M. de Bennetot et M. Hébert. Je ferai deux observations préliminaires.

J'observerai d'abord que les arsenaux et les établissements de l'Etat possèdent, entre autres caractéristiques, celle d'employer des personnels très divers : des militaires, ingénieurs, officiers, ou sous-officiers; des fonctionnaires, les uns administratifs, les autres techniciens; des ouvriers enfin. Les comparaisons que l'on peut toujours faire entre ces corps sont toujours fallacieuses.

En effet, militaires, ingénieurs, fonctionnaires et ouvriers poursuivent chacun un certain type de carrière. Or ils sont eux-mêmes liés à d'autres corps de militaires, d'ingénieurs, de fonctionnaires ou d'ouvriers. C'est à ce niveau que la comparaison

doit se faire et non pas spécialement avec les ouvriers. Aller trop loin dans ces comparaisons, dont je comprends d'ailleurs qu'elles se fassent, ce serait nier le caractère même de ces établissements avec la diversité de leur personnel, avec les différences que l'on relève entre les avantages et les inconvénients.

D'autre part, il ne faut pas vouloir des choses contradictoires. M. Villon a eu l'amabilité de rappeler une formule ayant quelque prétention magistrale que j'ai effectivement employée devant la commission de la défense nationale, et je suis heureux d'avoir eu, si j'ose dire, un élève aussi attentif.

On me demande, par exemple, d'un côté d'augmenter les rémunérations des secrétaires administratifs par rapport aux ouvriers et, d'un autre côté, d'augmenter également certains types d'ouvriers pour accentuer l'écart qui les sépare des secrétaires administratifs. Là aussi, il y a un choix à faire et une certaine prudence, une certaine logique, s'imposent.

En ce qui concerne les secrétaires administratifs, vous le savez, nous en sommes à l'élaboration d'un statut qui, certes, ne résoudra pas tous les problèmes. En particulier, il ne résoudra pas à lui seul celui de la prime de 5 p. 100 qui fait l'objet de débats dont vous connaissez la difficulté. Cependant, ce statut sera une première étape dans l'amélioration.

Vous connaissez la position qu'avait défendue le ministre avant même mon arrivée et que je continue à défendre, en ce qui concerne la prime de 5 p. 100. Cependant, nous n'avons pas encore abouti.

En ce qui concerne les techniciens d'études et de fabrication, un premier effort non négligeable a été accompli. Il était entendu, au moment où certains résultats ont été obtenus, qu'on ne demanderait pas quelques semaines ou quelques mois après un second effort. Quand on s'est arrêté sur un certain type d'amélioration, il est bon de laisser quelques mois avant d'envisager une seconde discussion.

En ce qui concerne les chefs d'équipe, ex-inmatriculés, les radio-dépanneurs, MM. Hébert et de Bennetot doivent savoir que nous sommes en discussion mais que le dossier ne se présente pas sous cet aspect parfait que l'un et l'autre veulent lui conférer. Je peux lui dire que j'ai essayé et que je continue d'essayer, avec M. le secrétaire d'Etat, de faire réexaminer par le Gouvernement certaines mesures qui avaient été envisagées et même certaines promesses qui avaient été faites sans l'accord de tous les ministres intéressés. Je ne peux en dire davantage car je risquerais d'aller au-delà de ce qui est, aujourd'hui, la vérité.

Mais en raison même de l'intérêt qu'ils portent à ces problèmes, MM. Hébert et de Bennetot doivent savoir qu'ils ne sont absolument pas oubliés, bien au contraire.

Pour conclure, j'aborderai deux grandes questions.

Je parlerai d'abord du moral de l'armée. Les hommes politiques que nous sommes savent bien qu'en France, tout le monde se sent mal aimé; les cultivateurs, les médecins, les parlementaires le cas échéant, les commerçants, les fonctionnaires, les ouvriers. Le phénomène est général; il est dû à un certain état d'esprit qui se manifeste dans ce pays où le niveau de vie augmente régulièrement, où il fait bon vivre, état d'esprit qui traduit une sorte de hantise d'un amour insatisfait.

Je ne peux accepter qu'on nous accuse d'atteindre le moral en voulant des réformes de structures ou en modifiant des missions. Sur ce point, des positions ont été prises, qui, à mon sens, sont inadmissibles.

Le problème de la défense nationale se pose en 1971. Nous envisageons ses solutions pour 1980 ou 1990, à tort ou à raison, car tout le monde peut se tromper; mais qu'on ne prétende pas que le moral est atteint parce qu'on ne maintient pas, intactes, les missions de 1900!

Par ailleurs, il y a des réformes, sinon de structures, du moins d'organisation. Quand, il y a quelques années, M. Messmer a décidé la fusion des corps de contrôle, on dit que le moral avait été atteint. En fait, mon prédécesseur avait raison de créer un seul grand corps de contrôle. Le moral aurait donc dû être élevé, au contraire.

Certains aspects de ce problème du « moral » doivent donc être considérés avec le détachement que certaines campagnes méritent.

En outre, que se passerait-il si les forces armées ne disposaient pas de l'arme nucléaire?

Quand je jette un regard sur d'autres pays, je constate que les officiers manifestent leurs inquiétudes à cause de leur faiblesse en matière d'armements. Il ne faut donc, en aucune façon, parler de l'arme nucléaire avec légèreté. C'est une arme extraordinaire. Gouvernements et Parlement, depuis quinze ans, ont donné aux forces armées françaises une capacité de défense de la nation, une capacité scientifique et technique au service d'une capacité militaire que leur envient bien d'autres armées.

J'ajoute que les forces armées ont l'appui populaire. Les opérations « portes ouvertes » dans les casernes ou les quartiers, le 14 juillet, révèlent un sentiment profond d'adhésion à l'armée.

Je comprends qu'il se pose des problèmes matériels, de logement notamment, que la mobilité des militaires préoccupe les familles ; je comprends la déception des jeunes officiers qui, après leurs études, n'obtiennent pas toujours la situation qu'ils avaient espérée.

Tous ces problèmes matériels justifient de la part du ministre, du Gouvernement, du Parlement un effort d'autant plus grand que c'est de nous, sans aucune intervention syndicale, que dépend leur solution.

Mais, avant de dire qu'il y a une crise du moral, il est bon de mesurer l'effort accompli depuis plusieurs années en vue d'adapter la défense nationale à ses exigences fondamentales. Cet effort justifierait, au contraire, une grande fierté. J'ajoute — M. Douzans y faisait allusion en évoquant le groupement opérationnel du Pacifique — que de nombreux hommes dans l'armée ont le sentiment de participer à une très grande œuvre.

Vous avez dit, monsieur Douzans, que l'armée est faite pour le temps de guerre. Cela peut justifier certaines inquiétudes ou préoccupations, mais l'armée est faite désormais pour éviter la guerre. Et peut-être y a-t-il là une difficulté d'adaptation.

Il fut un temps où l'armée était faite pour la revanche, où l'on sentait la guerre si proche qu'il était clair que l'armée aurait à la faire. Aujourd'hui, notre politique militaire de dissuasion exige des forces armées qu'elles se tiennent prêtes dans des conditions telles que la guerre n'ait pas lieu.

Cela peut effectivement poser des problèmes, car ce n'est plus exactement le rôle de l'officier, du sous-officier, de l'institution militaire tels qu'ils ont été conçus pendant des siècles d'histoire. Mais nous sommes un pays qui n'a pas de revanche à prendre, ni de conquête à faire, qui, présentement, ne connaît même pas de menace immédiate.

Comme le remarquait M. Sanguinetti, le rôle de l'armée est d'être prête, de se perfectionner, de s'adapter, précisément pour éviter que la guerre ait lieu. Mais, considérant ce qu'est la France, je puis dire que cette mission de l'armée justifie qu'on en ait, même à l'intérieur du corps militaire, une grande et noble idée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

MM. Achille-Fould, Sanguinetti, d'Aillières ont évoqué mon optimisme. Vous connaissez la phrase de Renan que, souvent, prononçait le maréchal Lyautey et qu'en toute modestie, je me répète souvent : « Seul le pessimisme est fécond en grandes choses ». C'est très clair. L'optimisme, c'est l'insouciance. Je ne suis nullement optimiste.

Je préférerais vous présenter un budget représentant 4 p. 100 du produit national brut. Je ne crois non plus que la défense nationale soit parfaite. Mais j'affirme qu'elle se prépare.

J'entendais dire tout à l'heure qu'il avait fallu quinze ans, vingt ans pour obtenir un armement nucléaire. Mais comment faire autrement ?

Il a fallu quinze ans pour disposer de l'ensemble de notre brigade mécanisée ? Sans doute, mais il n'y avait pas, dans les années passées, péril en la demeure. L'essentiel était de travailler, année après année, de se perfectionner, de s'améliorer pour donner le sentiment que, si une menace se précisait, nous serions prêts à nous transformer et à devenir ce qu'il faudrait.

Je ne crois pas davantage que la défense nationale soit une assurance absolue. Ce qui a été dit jadis, naguère et encore aujourd'hui est absolument vrai : une politique de défense passe aussi bien par la diplomatie que par l'instruction et l'éducation nationale. On ne conçoit pas qu'une défense nationale soit solide si, à longueur de temps, certains bons esprits apprennent aux enfants la négation des vertus fondamentales.

Je ne crois pas enfin que ce qui est satisfaisant aujourd'hui pourra l'être toujours.

Quand je me félicite du fait que le service militaire soit accepté, je sais bien — et je le dis à tous ceux qui ont des responsabilités militaires — que c'est là une situation qui peut être fragile et que si, du haut en bas de la hiérarchie militaire, on ne se rend pas compte que le service militaire doit, année après année, être mieux accepté encore ; un jour surgiront des difficultés plus graves que celles que l'on peut aujourd'hui constater.

Donc, mon optimisme n'est absolument pas généralisé.

Ce que je puis dire, c'est que l'institution militaire a, dans des conditions qui n'étaient probablement pas celles d'entre les deux guerres, ni même celles d'avant la première guerre, un très large soutien populaire, un très grand soutien des pouvoirs publics.

Voilà qui va de soi, dit-on. En aucune façon ! Quelqu'un l'a remarqué à la tribune cet après-midi, voici un pays qui n'a pas d'ambition militaire, qui n'a pas le sentiment de la menace. Et cependant le fait militaire est accepté.

Pour ce qui vous concerne, mesdames, messieurs, relisez les débats parlementaires d'il y a trente ans, cinquante ans, remar-

quez les affirmations produites alors à la tribune. Aujourd'hui, s'il y a des différences d'opinion entre nous, si certains voient une organisation de la défense nationale d'un tel type, les autres d'un autre type, en fin de compte les pouvoirs publics ont parfaitement le sentiment que leur devoir est d'aider les armées à remplir leur mission et de voler des crédits dans des conditions qui, certainement, feraient rêver les ministres des armées ou de la guerre d'il y a cinquante ans, ou quatre-vingts ans.

Tout est difficile et en particulier, s'agissant des armes terribles dont nous pouvons disposer, aucun sentiment d'optimisme n'est à envisager ni à conserver. Mais nous savons ce que nous voulons. Nous voulons assurer à la patrie française les chances d'une défense grâce à laquelle elle conservera son indépendance et sa liberté, son droit de signer des alliances et de défendre ses intérêts.

Cette défense, elle comprend diplomatie, éducation, économie, que sais-je encore ? Elle comprend aussi une politique militaire. La qualité de cette politique militaire, c'est qu'elle est logique, qu'elle repose sur une analyse exacte, en tout cas aussi exacte que possible, de la situation actuelle de la France et de ses possibilités humaines et financières.

Dans ces conditions, sans optimisme de commande, mais avec raison on peut estimer que c'est à juste titre que Gouvernement et Parlement s'entendent pour doter nos forces armées des moyens nécessaires à l'exécution de leurs missions. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Je vais appeler successivement les articles 17, titre III et 18, titre V, puis les crédits inscrits à l'état D.

Article 17.

« Art. 17. — I. Il est ouvert au ministre d'Etat chargé de la défense nationale, pour 1972, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 1.812.985.635 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. Il est ouvert au ministre d'Etat chargé de la défense nationale, pour 1972, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 1.364.573.326 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Sur cet article, je suis saisi de deux amendements.

L'amendement n° 98 présenté par M. Albert Bignon, rapporteur, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, saisie pour avis, et M. Hébert, tend à réduire de 136.000 francs les crédits inscrits au paragraphe II de cet article.

La parole est à M. Hébert.

M. Jacques Hébert. Mes chers collègues, mon amendement avait essentiellement pour objet de traduire en séance publique la position de la commission de la défense nationale.

En effet, nous avons estimé que, sans diminuer la qualité de notre défense, il était possible de ne pas augmenter de 136.000 francs les frais de déplacement des personnels civils et militaires de l'administration centrale, d'autant plus que celle-ci devait supporter, au moins autant que les autres services, la déflation de personnel qui a été décidée.

La commission de la défense nationale a adopté mon amendement parce qu'elle a été très sensible aux observations que j'avais présentées quant aux personnels dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous avons estimé qu'il était possible de faire des économies qui permettraient de satisfaire les revendications de plusieurs catégories.

Tel est le sens de l'amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Je demande à M. Hébert de retirer son amendement.

La réduction des effectifs sur les administrations centrales et les états-majors qui a été faite la première année était de l'ordre de 10 p. 100. Donc, les frais de déplacement ont été calculés en conséquence.

J'ajoute que les décisions concernant les personnels qui l'intéressent sont en cours de discussion. Je n'ai pas pris d'engagement car je ne le peux pas, sauf en ce qui concerne le statut des secrétaires administratifs qui, je le répète, est actuellement en bonne voie et qui ne résoudra pas tous les problèmes mais permettra d'en régler un certain nombre. A la suite des mesures qui seront prises le cas échéant, le nécessaire sera fait du point de vue financier.

Je ne crois pas, dans ces conditions, qu'un amendement, au surplus indicatif, et qui ne s'inscrit pas parfaitement dans la logique du règlement, puisse être pris en considération.

M. le président. La parole est à M. Albert Bignon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Albert Bignon, rapporteur pour avis. La commission avait présenté cet amendement dans les conditions indiquées par M. Hébert mais, étant donné les explications de M. le ministre, je pense que notre collègue sera d'accord avec nous pour le retirer.

M. Jacques Hébert. Oui.

M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Je remercie M. Hébert et la commission.

M. le président. L'amendement n° 98 est retiré.

M. Longequeue a présenté un amendement n° 100, qui tend à réduire de 10.000 francs les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 1.

La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. J'avais déposé cet amendement indicatif pour obtenir du Gouvernement une déclaration sur le comité des prix de revient des fabrications d'armement. La réponse de M. le ministre d'Etat m'a satisfait ; je retire donc mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 100 est retiré.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'article 17.

(L'article 17 est adopté.)

Article 18.

M. le président. « Art. 18. — Il est ouvert au ministre d'Etat chargé de la défense nationale, pour 1972, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 18.273.300.000 francs et à 4.584.779.000 francs, applicables au titre V « Equipement ».

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 18.

(L'article 18 est adopté.)

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1973.

TITRE III

Défense nationale.

Section commune.

« Chap. 34-87. — Délégation ministérielle pour l'armement. — Fonctionnement : 6 millions de francs. »

Section air.

« Chap. 34-92. — Armes et services. — Dépenses de fonctionnement : 4.600.000 francs. »

Section forces terrestres.

« Chap. 34-41. — Carburants : 1.200.000 francs ;
« Chap. 34-52. — Entretien courant des matériels : 2 millions de francs ;
« Chap. 34-81. — Service du traitement automatique de l'information : 2.400.000 francs ;
« Chap. 35-61. — Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire : 35 millions de francs. »

Section marine.

« Chap. 34-41. — Combustibles et carburants : 25 millions de francs ;
« Chap. 34-42. — Approvisionnements de la marine : 13 millions 100.000 francs ;
« Chap. 34-93. — Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariat et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale : 1.700.000 francs. »

Personne ne demande la parole sur le titre III?...

Je le mets aux voix.

(Ce titre est adopté.)

Essences et poudres.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des essences.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 20, au chiffre de 640.804.213 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 21, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 32.400.000 francs.

(Les autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 21, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 71.467.665 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des poudres.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 20, au chiffre de 536.161.545 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 21, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 141.400.000 francs.

(Les autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction des crédits ouverts au paragraphe II de l'article 21, au titre des mesures nouvelles au chiffre de 922.744 francs.

(La réduction de crédits est adoptée.)

Secrétariat général de la défense nationale.

M. le président. J'appelle les crédits du secrétariat général de la défense nationale inscrits aux titres III et V de la section IV des services du Premier ministre.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles.)

« Titre III + 301.604 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme 1.200.000 francs ;

« Crédits de paiement 1.200.000 francs. »

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Pierre Villon. Nous votons contre les crédits de ce titre et du suivant.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits militaires.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable en matière d'accidents de circulation routière, ouverte à la signature à La Haye, le 4 mai 1971, signé par la France à cette même date.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2034, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Brasilia le 10 septembre 1971.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2035, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, du protocole financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2036, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993). (Rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Territoires d'Outres-Mer :

(Annexe n° 30. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial; avis n° 2014, tome V, de M. Magaud, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; avis n° 2015, tome XVI, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Affaires étrangères :

Affaires étrangères :

(Annexe n° 2. — M. Arthur Conte, rapporteur spécial; avis n° 2012, tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Relations culturelles :

(Annexe n° 3. — M. Poirier, rapporteur spécial; avis n° 2011, tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 2012, tome II (*Relations culturelles et Coopération technique*), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Coopération :

(Annexe n° 4. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial; avis n° 2012, tome III, de M. Achille-Fould, au nom de la commission des affaires étrangères; avis n° 2015, tome I, de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 3 novembre, à une heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

Erratum

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 29 octobre 1971.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

Page 5141, 2^e colonne, 2^e alinéa :

Au lieu de : « M. Godon a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi de M. Godon visant à la création d'un plan d'épargne de croissance « troisième âge » (n° 1913), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances »,

Lire : « M. Berger a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi ».

(Le reste sans changement.)

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Application des articles 133 à 139 du règlement).

Article 139 du règlement :

« Les questions écrites ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leurs réponses, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire de un mois. »

Lait, produits laitiers.

20639. — 2 novembre 1971. — M. Rocard, rappelle à M. le ministre de l'agriculture le conflit qui secoue depuis plus d'un an le secteur laitier dans le département des Vosges : les agriculteurs qui estiment que le prix du lait représentant souvent leur moyen essentiel d'existence, doit être fixé en tenant compte de leurs conditions de production et du paiement normal de leur travail, se heurtent aux industriels qui veulent imposer ce prix en considération de leurs seules perspectives spéculatives et commerciales. Il lui demande quelle est l'action du gouvernement dans ce genre de conflit et ce qu'il compte entreprendre dans ce cas précis qui présente un caractère exemplaire en illustrant la dépendance, la prolétarianisation de fait où se trouvent de très nombreux agriculteurs vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire.

Prisonniers de guerre.

20640. — 2 novembre 1971. — M. Cousté rappelle à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre le souhait des anciens combattants prisonniers de guerre de pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée, tendant à compenser les souffrances et préjudices physiques et moraux auxquels ils ont eu à faire face durant leur captivité et pour la plupart après leur retour dans leurs foyers, du fait de l'altération de leur état de santé et parfois même de leurs facultés intellectuelles. C'est pourquoi il lui demande s'il n'envisage pas dans un souci de compensation et de reconnaissance, de faire bénéficier les anciens prisonniers de guerre des avantages des autres catégories de combattants en ce qui concerne notamment la prise en compte de leurs années de captivité pour la détermination de l'âge de la retraite.

Médecins.

20641. — 2 novembre 1971. — M. Benoit appelle l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur les conséquences de l'arrêté interministériel du 7 janvier 1970 qui a modifié la réglementation en vigueur sur la réversibilité de la pension du médecin décédé, au bénéfice de son ex-femme ayant obtenu le divorce à son profit. Il lui fait observer qu'avant l'intervention de cet arrêté, la femme divorcée à son profit n'avait pas droit à la réversibilité, alors que dans le nouveau régime, elle peut en bénéficier au prorata des années de versements, depuis le mariage jusqu'au divorce. Il lui indique que les effets de cette mesure bouleversent nombre de situations acquises et que la seconde épouse de médecin, en cas de décès de son mari après le 1^{er} janvier 1970, devrait partager la pension de réversibilité avec la première femme divorcée à son profit. Il lui demande s'il peut lui faire connaître s'il ne lui paraît pas opportun de reviser l'arrêté interministériel afin qu'il n'ait pas d'effets sur la situation acquise.

Code de la route (infractions).

20642. — 2 novembre 1971. — M. Degraeve attire l'attention de M. le ministre de la justice sur les paradoxes de la législation actuellement en vigueur concernant la répression des infractions

routières. On constate en effet que le décret n° 58-1303 du 23 décembre 1958 (art. R. 40, 4^e du code pénal) a porté à trois mois et un jour la durée de l'incapacité de travail de la victime qui fait de l'infraction de blessures involontaires un délit avec possibilité, par conséquent, d'arrestation immédiate, alors qu'auparavant la durée de l'incapacité de travail était seulement limitée à sept jours. Par ailleurs, la loi n° 70-597 du 9 juillet 1970 (art. L. I-I du code de la route) a fixé à 1,2 gramme pour mille au moins le taux d'alcool pur dans le sang qui fait de la conduite d'un véhicule un délit, lequel permet seul l'arrestation immédiate. Auparavant, il était seulement question « d'un alcoolique, même en l'absence de signe manifeste d'ivresse ». Certes, cette formule a donné lieu à des difficultés d'interprétation, mais du moins, permettait-elle l'arrestation immédiate sur des présomptions suffisantes, ne serait-ce que pour 24 heures, ce qui constituait un début de sanction. Aujourd'hui, la teneur en alcool étant un élément constitutif de l'infraction (sauf le cas d'ivresse manifeste qui est prévu par l'article L. 1-11 du code de la route), l'arrestation n'est possible qu'au vu du certificat médical indiquant un taux égal ou supérieur à 1,20 gramme. Or, les experts accaparés par d'autres tâches, ne sont pas toujours en mesure de délivrer sur-le-champ le certificat si bien que dans le doute (lequel profite à l'accusé), force est de laisser l'auteur de l'accident en liberté. Ainsi, alors que le nombre des accidents de la route continue de croître, le législateur cherchant à renforcer la législation en vigueur retire aux magistrats la possibilité d'une action immédiate. Il lui demande donc s'il peut lui faire connaître les mesures qui pourraient être envisagées pour remédier à cette situation et permettre un renforcement de la prévention générale en matière d'infractions au code de la route. Il attire, par ailleurs, son attention sur le fait qu'une réforme en ce sens serait sans doute beaucoup plus facilement acceptée si l'incarcération pour infraction routière perdait tout caractère infamant et avait lieu dans des locaux à déterminer s'inspirant par exemple de la pratique des arrêts de rigueur en usage dans l'armée. Avec ces accommodements, une arrestation immédiate de tout auteur d'infractions ayant entraîné un accident corporel, suivie d'une période de privation de liberté constituerait assurément une peine d'une très grande exemplarité.

Devis et marchés.

20643. — 2 novembre 1971. — M. Pierre Mazeaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement et du logement sur l'urgence qu'il y aurait à faire paraître la circulaire d'application de la loi du 16 juillet 1971, n° 71-584 sur les retenues de garantie en matière de marchés et de travaux. En effet, certains entrepreneurs, ignorant que la mise en vigueur de la loi est surbordonnée à la publication du décret d'application, refusent les marchés qui ne tiennent pas compte des nouvelles dispositions, alors que de nombreux promoteurs, restant favorables au maintien de la législation ancienne entendent s'y tenir, ce qui provoque une certaine anarchie.

Postes et télécommunications. (Personnel).

20644. — 2 novembre 1971. — M. Ollivro attire l'attention de M. le ministre des postes et télécommunications sur un problème intéressant les porteurs de télégrammes auxquels il est envisagé semble-t-il d'octroyer des congés payés annuels quelles que soient les conditions de leur emploi, et l'importance de leur utilisation. Il lui demande s'il peut lui préciser où en sont les études entreprises à ce sujet et s'il est permis d'espérer que ce problème trouvera prochainement une solution.

Fiscalité immobilière (I. R. P. P.).

20645. — 2 novembre 1971. — M. Jean-Paul Palewski appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur un problème particulier relatif à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il constate qu'à l'heure actuelle les bois de charpente sont traités préventivement contre divers dangers extérieurs, en particulier contre les capricornes. Il remarque que dans certaines régions ce fléau atteint des proportions dangereuses pour les habitations existantes et nécessite un traitement assez coûteux. Il lui demande si les frais engagés à ce titre par le propriétaire de la maison peuvent venir en déduction pour le calcul de l'impôt sur le revenu, comme s'il s'agissait d'un ravalement.

I. R. P. P.

20646. — 2 novembre 1971. — M. Jean-Paul Palewski attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le développement des échanges de jeunes gens et jeunes filles entre différents pays pour la durée d'une année scolaire le plus souvent. Il lui demande s'il peut lui préciser si l'enfant ainsi recueilli peut être considéré comme enfant à charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Travailleurs étrangers.

20647. — 2 novembre 1971. — M. Brocard attire l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur le fait que de nombreux travailleurs migrants, dont la famille réside dans leurs pays d'origine, ne bénéficient pas de l'allocation-logement et vont très prochainement se trouver dans une situation difficile car d'une part dans beaucoup d'agglomérations les foyers dans lesquels ils sont actuellement hébergés sont dans un état de vétusté tel qu'ils doivent être très prochainement détruits, et, d'autre part, les intéressés ne disposent pas de ressources suffisantes pour payer les loyers qui sont exigés dans des foyers modernes. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il serait indispensable qu'à son initiative, et en accord avec ses collègues M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population et M. le ministre de l'économie et des finances toutes mesures soient prises pour que le bénéfice de l'allocation-logement soit étendu aux travailleurs migrants.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances
du mardi 2 novembre 1971.

1^{re} séance : page 5151 ; 2^e séance : page 5169.